SOMMAIRE

- Les "Etrangers" à La Teste sous la Restauration (suite et fin) 3
- Le Ballon "Le Zénith" à Lanton 12
- Louis CAZENAVE et ses origines familiales 22
- Pierre DIGNAC (1876-1973) 38
- Une petite Camargue au Pays de Buch 42
- Textes et documents 43
- Vie de la Société 47

Directeur de la publication : M. BOYÉ

Dépôt légal : 4ème trimestre 1988
Commission paritaire de presse N° 53247
16ème année

Imprimerie Graphica - Arcachon

Prix : 21 francs

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON

I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 57

3ème trimestre 1988

BULLETIN de la Société Historique et Archéologique d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.

2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1988 : 80 F., mais chacun peut majorer cette somme à son gré.

3) - Le paiement s'effectue :
- soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux
- soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert Aufan, 64 bd du Pyla - 33260 LA TESTE.

4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon, le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

PAYS DE BUCH

Arcachon - La Teste - Gujan -Mestras - Le Teich
Mios - Salles - Belin-Beliet
Biganos - Marcheprime - Croix d'Hins
Audenge - Lanton - Andernos
Arès - Lège -Cap-Ferret - Le Porge
Lacanau - Saumos - Le Temple

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La formule de l'an passé ayant recueilli une nette approbation, nous la reconduisons cette année.

- Lieu : La TESTE - Salle des Fêtes - Place Jean Hameau
- Date : **DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1988**
  - 09 h 30 : réunion du Conseil d'Administration et de la "Commission Musée" (projet d'écomusée)
  - 10 h 30 : **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
  - 12 h 30 : Repas "Chez Diego", centre Captal La Teste (prix du repas : 140 francs par personne).
  - 15 h 30 : Conférence de Monsieur Fernand Labatut : *"La Teste et le Pays de Buch sous l'Ancien Régime : la genèse et l'évolution des droits d'usage"*.

MENU

Sangria
Soupe de poissons arcachonnaise
Les fameuses moules Don Diego
au choix : Sole Meunière (1)
ou : Magret de Canard et son accompagnement (2)
Coupe de l'Ile aux Oiseaux
Café
vins : Graves Sec et Bordeaux Rouge

Inscriptions avant le 10 novembre, dernier délai (indiquez : sole (1) ou magret (2). Bon appétit et à bientôt !

Si vous désirez participer au repas, veuillez envoyer un chèque de 140 francs par personne à notre trésorier, M. AUFAN, 64 boulevard du Pyla, 33260 LA TESTE, avant le 10 novembre 1988. *N'oubliez pas d'indiquer au dos de votre chèque le plat que vous désirez (1) ou (2).*

POUVOIR

Monsieur, Madame .....

donne pouvoir à .....

pour le (la) représenter à l'Assemblée Générale de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon qui se tiendra à La Teste **le dimanche 20 novembre 1988** et déclare par avance approuver tout ce qui sera fait en son nom.

A , le

Signature

(au dessus de la signature, écrire la mention «Bon pour pouvoir»).

1) Les sociétaires qui désireraient être élus membres du bureau voudront bien adresser leur candidature au président avant le 1er Novembre prochain.
2) Les membres de la Société qui ne pourront assister à l'Assemblée sont priés d'envoyer leur pouvoir soit au Président, soit à un membre du bureau, soit à tout autre membre de la Société dont ils sont certains de la présence à l'assemblée du 20 novembre, soit encore l'envoyer en blanc à Monsieur Michel BOYÉ qui centralisera ces pouvoirs :

   M. Michel BOYÉ, 16 lotissement Béranger - 33260 La Teste
3) Repas (voir au recto).

LES «ETRANGERS» A LA TESTE SOUS LA RESTAURATION : TENUS A L'ECART OU COURTISÉS ?

(Suite et fin)

DEUXIEME PARTIE : LE CHOIX DU MARI

Dans **les amours paysannes**[1], Jean-Louis Flandrin, après avoir présenté «les contraintes légales et religieuses qui régissaient autrefois le mariage»[2], souligne que dans les campagnes de l'ancienne France, du XVIème au XIXème siècle, «les interdits de parenté se révélaient d'autant plus pesants qu'ils s'ajoutaient à d'autres contraintes tout aussi impérieuses. L'une des mieux établies, même sans bases légales, était la règle de l'homogamie. Quoi de plus normal, en effet, que la phobie de la mésalliance, dans une société où les conditions sociales, fortement différenciées, hiérarchisées, se transmettaient normalement de père en fils, et où chacune avait son capital d'honneur»[3].

Ainsi, outre les intérêts économiques qu'il lui fallait défendre, tout père se devait de protéger l'honorabilité de sa famille et d'éviter notamment «que la réputation des filles ne soit entachée par des fréquentations scandaleuses ou une grossesse illégitime»[4]. Aussi, «les parents, même dans les milieux modestes, s'acharnaient-ils à vouloir eux-mêmes marier leurs enfants»[5].

Faut-il donc croire Clément Sémiac lorsqu'il sous-entend que les bourgeois testerins, «qui ne faisaient rien», qui passaient sur la place de Lavie[6] «tout leur temps à parler des banalités de la vie, de la chronique locale et à médire des passants» laissaient à leurs filles le libre choix de leurs maris ?

Les alliances contractées par les jeunes bourgeoises de La Teste-de-Buch, pendant la Restauration, permettent d'en douter (cf. en annexe les mariages retenus d'après les critères dégagés dans la première partie).

1) L'AUTORITÉ PATERNELLE

Notons tout d'abord qu'il n'y a eu, entre 1815 et 1830, qu'un seul mariage «bourgeois» célébré contre le gré des parents. Ce fut le mariage de Marie, dite Palmire, Desgons qui, le 13 août 1816, comparaissait devant Me Jean-Baptiste Baleste-Marichon jeune, notaire royal à La Teste, pour adresser un acte de respect à ses parents, Gérard Desgons, négociant, et Marie Portié. L'acte, prévu par le Code Civil, disait et représentait «qu'étant dans l'intention de s'unir en mariage avec le sieur Joseph Dejean, lieutenant des douanes, aussi habitant de La Teste, où il est également né (...), fils de François Dejean propriétaire et de dame Marguerite Domain», Marie Desgons avait supplié plusieurs fois et fait supplier ses parents «de vouloir lui donner leur consentement à ce mariage et de l'aider de leurs conseils»[7], ce qu'ils avaient constamment refusé.

Ce même jour 13 août 1816, le notaire et Marie Desgons, accompagnés des deux témoins qui avaient assisté à la rédaction de l'acte respectueux, se présentèrent au domicile de Gérard Desgons et de Marie Portié. Rien n'y fit. Les parents persistèrent dans leur refus du mariage projeté[8]. Majeure, âgée de 26 ans révolus, après avoir attendu le délai d'un mois prévu par la loi, Palmire Desgons épousa cependant son lieutenant des douanes, le 14 septembre 1816 à La Teste[9].

2) LA REGLE D'HOMOGAMIE

L'analyse des mariages bourgeois testerins - n'ont en effet été retenus que les mariages où l'un des conjoints au moins est testerin - conduit à une seconde observation qui va dans le sens des travaux de Jean-Louis Flandrin. La règle d'homogamie était (ou continuait à être) respectée au début du XIXème siècle à La Teste.

Sur les 40 mariages étudiés, 34 concernent des Testerines. Quoi qu'il en soit, Testerines ou pas, les épousées sont essentiellement des filles de propriétaires. En effet, les pères qui, au

TABLEAU 1 - Origine sociale de l'épouse (profession du père)

Année	Propriétaire	Négociant	Profession libérale	Profession liée à la mer	Profession liée à la forêt	fonctionnaire	autre
1815	1				1		
1816	1	2		1			
1817	1	2		1			
1818						1	
1819	1						
1820				1		2	
1821	1			1			1
1822	1		1				
1823						1	
1824	2					1	
1825	1					1	
1826	1						
1827	1	1					
1828	3		1	1			1
1829	1						
1830	1				1		
TOTAL	16	7	2	5	2	6	2

moment du mariage, sont déclarés comme négociants sont pour la plupart propriétaires : tel est le cas de Jean Duha, de Marc Dutemps qui en 1816 se dit négociant mais se présente en 1821 comme propriétaire, de Jean-Baptiste Caupos ou plutôt de sa veuve Marie Emmanuelle Sophie Duman, de Jean Bourdain ; quant aux membres des professions libérales, qu'il s'agisse du notaire Baleste-Marichon ou du géomètre Jules Taffard de la Ruade, ils sont aussi propriétaires, à l'instar de bien des fonctionnaires (ou de leurs veuves) : Pierre-Louis Bénazet, Jean-Baptiste Taffard, Marie Combes, la veuve de Pierre Fouet, et Marie Baleste-Marichon, la veuve de Jacques Havet.

Et pour convoler en justes noces, sur qui donc se porte le «choix» des jeunes épousées ? Essentiellement sur des membres des professions libérales, des propriétaires, des chefs d'entreprises (constructeurs de navires notamment) et... des fonctionnaires (voir troisième partie).

Contrairement à ce que laisse entendre Clément Sémiac, l'absence de mésalliances[10] fournit la preuve que beaucoup de mariages, sinon tous, étaient encore arrangés par les familles, à moins d'admettre que les jeunes bourgeoises testerines, tout en bénéficiant d'une exceptionnelle liberté, savaient, en toutes circonstances et à un point insoupçonné, se montrer soucieuses «des intérêts de (leur) famille»[11].

TABLEAU 2 - Profession de l'époux

Année	Propriétaire	Négociant	Profession libérale	Profession liée à la mer	Profession liée à la forêt	fonctionnaire	autre
1815	1			1			
1816			1	2		1	
1817	1	1		2			
1818				1			
1819						1	
1820			1			2	
1821	2		1				
1822			1				1
1823						1	
1824	1	1	1	2			
1825			1			1	
1826				1			
1827		1	1				
1828	2			3		1	
1829	1						
1830			1				1
TOTAL	8	3	8	12		7	2

Observation : professions liées à la mer : 5 constructeurs de navire (ou charpentiers de navires) - 7 capitaines de barque, marins, capitaines au petit cabotage ou "navigateur"

En fait, les comportements à La Teste étaient identiques à ceux qui ont été observés dans «toute la vieille société agricole où, du prince au plus misérable des tenanciers, chacun vivait de son héritage, la grande affaire, de génération en génération, étant de maintenir et si possible d'accroître le patrimoine ancestral»[12]. Quelques exemples significatifs suffiront à démontrer, au-delà des enseignements chiffrés, que la bourgeoise testerine n'était pas la femme libérée, en avance sur son temps, que Clément Sémiac a cru devoir mettre en scène dans le premier tiers du XIXème siècle.

Comment imaginer que Marie-Nanon Baleste-Marichon, fille de notaire, ait pu de sa seule initiative décider d'épouser «le candidat au notariat» et fils de notaire lui aussi, Clément Soulié ? Comment concevoir que le mariage de Marie-Clarisse Taffard de la Ruade avec le riche propriétaire de Biganos, Jean Dumora, tout comme celui de Marie-Anne Félicie de Peyjehan avec l'avocat «bordelais» Jean-François Bernard Boyer-Fonfrède ont concrétisé uniquement une inclination personnelle ? Dès lors, il est difficile d'admettre que les jeunes Testerines pouvaient faire fi de «la raison familiale» en privilégiant «l'attrait personnel, charnel ou sentimental»[13].

Comme partout ailleurs en France, la bourgeoisie de La Teste n'a pas cessé, au début du XIXème siècle, «d'avoir recours

au mariage pour établir une association économique, sociale ou politique». Comme tous leurs semblables, les bourgeois testerins ont continué à connaître la hantise de la dot et à donner leur préférence aux mariages arrangés, échafaudés avec le concours de quelque entremetteur pris dans la parentèle.

3) L'ATTITUDE FACE AUX «ETRANGERS»

La règle d'homogamie jouant, il s'ensuivait quelquefois des difficultés pour trouver un partenaire convenable pour la jeune bourgeoise à marier, malgré l'étendue de la parenté ou les efforts louables des intermédiaires pressentis. Le rejet des étrangers, reflet fréquent d'une stricte endogamie villageoise, finit-il par s'imposer aux bourgeois testerins, à partir de 1815, sous la pression d'un groupe quelconque[14], ce qui expliquerait les propos de Clément Sémiac ?

TABLEAU 3 - Origine des conjoints

mariages célébrés à La Teste			épouse		époux	
Année	total	mariages "bourgeois"	Testerine	non Testerine	Testerin	non Testerin
1815	42	2	2		2	
1816	32	4	3	1	4	
1817	23	4	4		3	1
1818	10	1	1		1	
1819	15	1	1			1
1820	15	3	3		1	2
1821	29	3	2	1	2	1
1822	19	2	2		1	1
1823	15	1	1			1
1824	26	5	5		4	1
1825	28	2	2			2
1826	23	1	1		1	
1827	20	2	2			2
1828	27	6	4	2	4	2
1829	26	1		1	1	
1830	24	2	1	1	1	1
TOTAL	374	40	34	6	25	15

Les faits contredisent, en ce domaine aussi, notre mémorialiste. En faisant apparaître un taux de 60% (15 sur 25) de conjoints étrangers à La Teste et au Pays de Buch, dans les mariages concernant les bourgeoises testerines, le tableau 3 démontre que la bourgeoisie de La Teste composée, on l'a vu dans la première partie, d'un bon nombre d'»estrangeys», ne prononçait, sous la

Restauration, aucune exclusive contre les célibataires venus d'ailleurs, dès l'instant, bien évidemment, où leur statut social n'entraînait pas le risque d'une mésalliance.

C'est ainsi que les bourgeois bougès accordaient volontiers la main de leurs filles à des membres des professions libérales, des propriétaires et... des fonctionnaires, sans se préoccuper le moins du monde du lieu de leur naissance, puisque Jeanne Baleste-Baillon épousa en 1820 un lieutenant des douanes né outre-Rhin.

TROISIEME PARTIE :
LA CHASSE AUX FONCTIONNAIRES

Si l'on se réfère à l'opinion de Sémiac, on constate qu'entre 1815 et 1830, 7 fonctionnaires avaient su attirer «la bienveillante attention de riches héritières». En fait, exception faite du mariage de Joseph Dejean avec Palmire Desgons, les épousailles correspondaient à des comportements traditionnels : choix par (ou sous contrôle) des parents du conjoint et surtout sélection stricte des fonctionnaires.

En effet, «les demoiselles de La Teste» ne se mariaient pas avec n'importe quels fonctionnaires. Le grade et par conséquent le traitement constituaient des critères importants. Qui étaient les heureux élus sous la Restauration ? Un receveur des droits d'enregistrement et des domaines, un percepteur, un employé des contributions indirectes qui avait la chance d'avoir un père receveur de ces mêmes contributions indirectes et qui, dès lors, pouvait raisonnablement espérer une promotion, et trois lieutenants des douanes royales. Un seul mari occupait un grade subalterne : préposé des douanes. Il s'agissait de François Brocas mais il était Testerin, fils d'un ancien directeur de la poste aux lettres de La Teste et neveu des Peyjehan... et il avait la riche idée d'épouser la fille d'un lieutenant des douanes allié aux Baleste-Marichon.

Ce penchant pour les fonctionnaires, dont il ne faut cependant pas nier les qualités que leur reconnaissait Clément Sémiac (tenue correcte, instruction et éducation supérieures à celles des «indigènes») se perpétuera au-delà de 1830. On verra ainsi en

septembre 1868, le docteur Jean Hameau[15] accorder la main d'une de ses filles à Gustave Pontallié, vérificateur des douanes à Strasbourg, qui avait exercé les fonctions de commis à La Teste de 1856 à 1858 mais qui surtout, en ces temps où le favoritisme et le népotisme étaient régulièrement dénoncés, était le fils d'un énergique inspecteur des douanes[16] qui avait «sévi» à La Teste de novembre 1855 à mars 1866.

Mais cette chasse aux fonctionnaires était-elle réellement une nouveauté pour la bourgeoisie testerine en mal d'époux convenables pour ses héritières ?

Bien évidemment, la fonction publique s'est développée pendant la période révolutionnaire et surtout sous l'Empire. Rares étaient «les employés des ministères ou des intendances», fonctionnaires de l'Ancien Régime au sens moderne du terme, qui séjournaient à La Teste avant 1789. Mais si l'on considère «la Ferme Générale comme l'administration la plus moderne et la plus perfectionnée de l'Ancien Régime»[17], si l'on remarque que «(s)es employés réuniss(ai)ent les caractéristiques d'un fonctionnaire»[18], force est bien d'admettre que la bourgeoisie testerine n'a guère transformé ses stratégies matrimoniales avec la Révolution.

Avant 1789, les receveurs des traites, les entreposeurs et les capitaines des fermes qui arrivaient à La Teste célibataires étaient entourés de prévenances ; lorsque le veuvage, le cas échéant, pesait à l'un d'entre eux, le remariage avec une bourgeoise testerine semblait apprécié[19].

Ainsi, le receveur François Marie, originaire de Bourgogne, épousa en 1722, dans des conditions particulières il est vrai (le mariage fut célébré plus d'un an après la naissance du premier enfant du couple, Catherine, née à La Teste le 24 janvier 1721), Sébastienne Petit, fille du chirurgien Pierre Petit et de Marie de Fontebride. Leur fille aînée Catherine se maria en juin 1750 avec Guillaume Bénazet «capitaine des brigades dans les Fermes du Roy» et fils de négociant, originaire de Carcassonne. Quant au receveur Jacques Havet, veuf en juillet 1790 et «promu» receveur des douanes nationales en mars 1791, il se remaria en mai 1793 avec Marie Baleste-Marichon.

Il faut souligner que la Ferme Générale était certes impopulaire sous l'Ancien Régime mais que, ses employés bénéficiant de privilèges (la retraite notamment), elle constituait un dé-

bouché qui ne manquait pas d'attrait et surtout, par l'obligation des cautions que devaient fournir les employés comptables, «c'étaient des milliers de possédants à travers la France qui avaient par les cautionnements un profit dans la Ferme, donc un intérêt à sa conservation»[20].

Par conséquent, la bourgeoisie testerine, sous la Restauration, ne paraît guère avoir changé dans ses choix et ses comportements. La Révolution et l'Empire, du moins pour cette classe sociale, ne marquent pas une rupture brutale comme Clément Sémiac, fidèle à des témoignages oraux dont on ne saurait trop se méfier, a pu le croire.

Michel BOYÉ

NOTES ET REFERENCES

1) Collection Archives, éd. Gallimard/Julliard, 1975.
2) Ibid., p.24.
3) Ibid., p.36 et 37 (l'autorité des pères)
4) Ibid., p.59 (la raison familiale)
5) Ibid., p.59.
6) Actuelle Place Jean Hameau.
7) A.D. Gironde, 3 E 25 145.
8) Ibid.
9) Etat Civil de La Teste de Buch.
10) S'agissant des mariages des filles de la bourgeoisie. Par contre, on voit en 1815 un propriétaire épouser la fille d'un résinier, en 1821 un autre propriétaire se marier avec la fille d'un cordonnier.
11) Les amours paysannes, op. cit., page 59.
12) Ibid., p.23 (la règle du jeu)
13) Ibid., p. 24.
14) Jean-Louis Flandrin évoque un lobby : les garçons du village, op. cit., p. 141 et ss.
15) Qui avait, pour sa part, épousé la fille d'un riche propriétaire de La Teste (Jean Fleury).
16) Cf. B.S.H.A.A. n°53, «La douane à Cazaux».
17) Vida Azimi, «Un modèle administratif de l'Ancien Régime : les commis de la Ferme Générale et de la Régie Générale des Aides», éditions du C.N.R.S., Paris (1987), p.3.
18) Ibid., p.4.
19) Remarquons que les receveurs qui ont eu le plus de problèmes à La Teste : Guillaume Sauvé et Guillaume Desbiey n'avaient aucun lien familial avec des notables testerins.

20) Yves Durand, «Finance et Mécénat. Les fermiers généraux au XVIIIème siècle», Hachette, Paris (1976), p.22.

ANNEXE

Les mariages retenus

1815 - 6 juillet : Jean Duha avec Marie-Euphrosine Dejean.
7 septembre : Martin Daisson jeune avec Marie Mirandeau.
1816 - 14 mai : Jean Robert avec Marie Sophie Dutemps.
2 juillet : Jean-Baptiste Robert avec Marie Dejean.
2 juillet : Pierre Bellangé avec Catherine Baleste-Baillon.
14 septembre : Joseph Dejean avec Marie Palmire Desgons.
1817 - 9 août : Jean Jeannon avec Marie Baleste-Baillon.
15 octobre : Pierre Lalanne avec Jeanne Tarance
11 décembre : Jean-Marie Ostinde Pontac avec Marie Dejean.
15 décembre : Martin Bourricot avec Jeanne Clarisse Duha.
1818 - 15 décembre : Jean Ostinde Lafon avec Jeanne-Clémentine Bénazet.
1819 - 8 mars : Jean Joseph Lajoye avec Marie-Anne Euphrosine Turgan.
1820 - 9 février : Jean Grézeau avec Jeanne-Rosalie Brun.
29 avril : François Brocas avec Marie-Virginie Fouet.
18 décembre : Andréas Butzon avec Jeanne Baleste-Baillon.
1821 - 3 octobre : Pierre Dubos avec Catherine Dutemps.
4 décembre : Jean Ménesplier avec Anne Dignac.
29 décembre : Jean Bourdain avec Marie Moyzès.
1822 - 17 mai : Jean-Clément Soulié avec Marie-Nanon Baleste-Marichon.
8 décembre : Jean Lesca avec Marie Dejean.
1823 - 20 janvier : Jean Auguste Amable Dagenes avec Victoire Havet.
1824 - 12 janvier : Jean-Baptiste Dejean avec Marie Justine Zélia Caupos.
5 février : Pierre Baleste-Baillon avec Marie Bourdain.
1er septembre : Jean-Baptiste Bellangé avec Marie Lesca.
25 octobre : Jean Dumora avec Marie Clarisse Taffard.
3 novembre : Jean Hameau avec Hélène Fleury.
1825 - 4 septembre : Jean-François Bernard Boyer-Fonfrède avec Marie-Anne Félicie Peyjehan.
11 décembre : Jacques Frédéric Bourdaud avec Marie Julie Taffard.
1826 - 21 septembre : Jean Dignac avec Marguerite Castéra.
1827 - 29 janvier : Jean-Edouard Morange avec Marguerite Victoire Caupos.
12 septembre : Pierre Salles avec Claire Castéra.
1828 - 17 janvier : Pierre Dupuy avec Marie Castéra.
17 août : Clément Joseph Pierre Gontard avec Marie Taffard de la Ruade.
3 septembre : Bertrand Baudens avec Marie Dejean.
12 octobre : Pierre Bellangé avec Véronique Mouliets.
9 novembre : Pierre Auguste Peyjehan avec Marie-Anne Adeline Turpin.
17 novembre : Jean Desarnaux avec Thérèse Françoise Legallais.
1829 - 4 mai : François-Honoré Peyjehan avec Marie Justine Paméla Dorte.
1830 - 11 mai : Jean Dehillotte-Ramondin avec Bernardine Barreyre.
6 octobre : Antoine Saint-Germes avec Marie-Angélique Euphrosine Dubos.

LE BALLON «LE ZÉNITH» A LANTON LE 24 MARS 1875

La Nature du 18 avril 1874 a donné les détails[1] sur la perte en mer du Ballon Richard Wallace, le 28 janvier 1871 ; «Emile Lacaze, était né en 1840, à Paris, où il exerçait la profession de photographe. Son ascension a eu lieu le 25 janvier 1871, à quatre heures du matin, avec le ballon Richard Wallace. Comme Lacaze était porteur de l'annonce de la capitulation de Paris, on jugea inutile de lui donner un compagnon de voyage. Il avait l'ordre d'atterrir le plus près possible de Bordeaux, où se trouvait la Délégation. Il s'approcha de terre lorsqu'il fut arrivé à 5 ou 600 kilomètres de Paris, et put échanger quelques paroles avec des paysans qui cultivaient leurs champs dans les environs d'Angoulême. Apprenant qu'il ne se trouvait que dans le département de Charente, Emile Lacaze s'imagina qu'il pourrait s'approcher davantage du but qui lui avait été assigné, et jetant un sac de lest il disparut dans les nuages. Des pêcheurs qui traînaient leurs filets au large de la Rochelle l'aperçurent essayant sans doute, mais trop tard, d'effectuer sa descente...». Or, le fondateur de La Nature, Gaston Tissandier, a été lui aussi aéronaute et une de ses expéditions s'est terminée à Montplaisir dans la commune de Lanton».[2]

1) UNE EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE L'ATMOSPHERE.

Le 5 juin 1783, les frères Joseph et Etienne de Mongolfier réalisèrent la première ascension d'un ballon libre à air chaud devant les Etats particuliers du Vivarais. Le 13 germinal an II, le Comité de salut public a créé l'aérostation militaire. Elle intervient pour la première fois à Fleurus (1794). Elle fut dissoute par

Napoléon Ier. Ensuite c'est l'épopée des ballons du siège de Paris[3]. Les excursions aérostatiques se multiplièrent ensuite. C. Flammarion a fait son voyage de noces en aérostat en 1874[4].

Mais la plupart de ces voyages avaient aussi des buts scientifiques. Après les voyages d'essais du XVIIIème siècle, se sont de véritables expéditions scientifiques. En 1804, Biot et Gay-Lussac s'élevèrent ensemble et recueillirent de nombreux renseignements sur la physique de l'air. Un mois après, Gay-Lussac partit seul, atteignit une hauteur de 7.000 m et en rapporta des échantillons d'air atmosphérique, dans lesquels une analyse ne découvrit aucun élément nouveau. En 1862, les Anglais Glaisher et Coxwell cherchèrent à déterminer jusqu'où l'on pouvait aller impunément pour la vie humaine, et auraient atteint 8 840 m. Mais l'un des deux aéronautes s'était évanoui. Paul Bert a montré que la cause des troubles qui se produisent sur l'organisme à une grande hauteur, est due au manque d'oxygène par diminution de pression. Crocé-Spinelli et Sivel renouvelèrent l'expérience sur L'Etoile polaire en 1874. Ils avaient emporté deux ballonnets d'oxygène pour lutter contre la raréfaction de l'air. Ils atteignirent 7 400 m[5]. Selon G. Tissandier : «Si nous voulons connaître l'atmosphère qui enveloppe notre globe, qui règle le cours des saisons, qui entretient la vie... Deux modes d'exploration par aérostats sont nécessaires : ascensions de longue durée, ascensions à grande hauteur».

2) UNE ASCENSION DE LONGUE DURÉE

La «Société de navigation aérienne», fondée immédiatement après la guerre franco-allemande, avait étudié un nouveau programme d'ascensions scientifiques. Il a été décidé[6] que deux voyages aériens seraient successivement exécutés à l'aide du ballon Le Zénith cubant 3 000 mètres et construit par M. Sivel : un voyage aérien de longue durée, l'autre de grande hauteur.

Le départ a eu lieu le 23 mars, à l'usine à gaz de la Villette, où la Compagnie parisienne a fourni le gaz d'éclairage nécessaire au gonflement. Il y avait 1 100 kg de lest formé de sable fin, ainsi que des instruments et des appareils de physique et de chimie. A 6 heures 20 minutes du soir, le ballon a emporté dans sa nacelle, MM. Sivel, Crocé-Spinelli, Albert Tissandier, Gaston Tissandier et Jobert.

Sivel s'occupe de déterminer la direction de la route, au

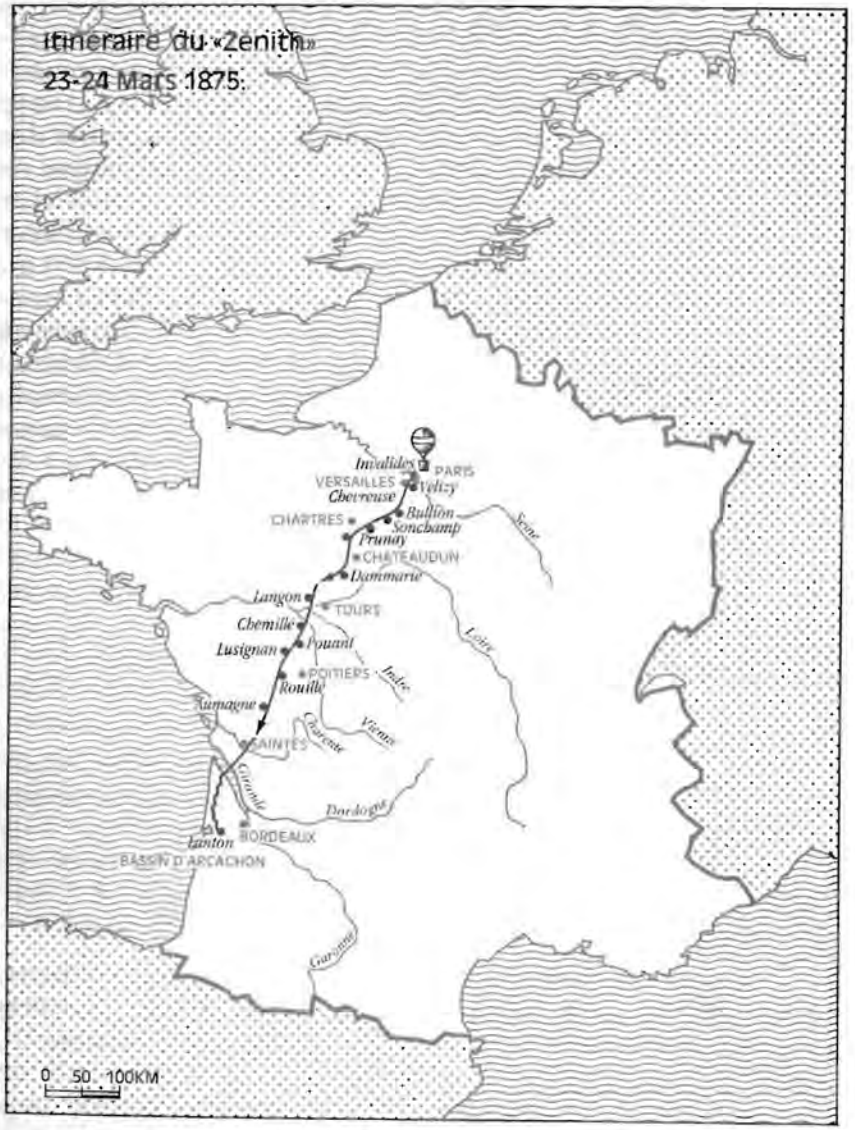

moyen de la boussole et d'une cordelette longue de 800 m, qui traînant à terre, se dirigeait toujours à l'arrière de la nacelle. M. Crocé-Spinelli réalisait ses observations spectroscopiques. Jobert lançait par dessus bord les imprimés, imaginés par lui, destinés à être recueillis à terre, et à être renvoyés à Paris, avec les indications de la pression barométrique, de la température, de l'état du ciel, sur tous les points au-dessus desquels a passé le Zénith. Albert Tissandier dessinait, d'après nature, les paysages aériens, la déformation de la lune qui venait de disparaître au-dessus des nuages. Gaston Tissandier faisait passer successivement 100 litres d'air, à l'aide d'un aspirateur à retournement, dans des tubes à pierre ponce imbibée de potasse, où l'acide carbonique absorbé serait dégagé plus tard dans le laboratoire et dosé à l'état gazeux. Il fallait, en outre, noter constamment la pression barométrique, dont une lampe des mines éclairait le cadran, inscrire la température qui, pendant la durée de la nuit, atteignait le minimum de 4 degrés et demi au-dessous de zéro, prendre les degrés des deux thermomètres à boule sèche et à boule mouillée du pschomètre dont l'eau n'allait pas tarder à geler. L'hygromètre à point de rosée de Regnault l'avait remplacé. Il fallait descendre de la nacelle un long fil de cuivre de 200 mètres, et y approcher fréquemment un électroscope à feuille d'or, pour relever l'état électrique de l'air. Un peu de temps restait aux aéronautes pour jouir du spectacle infini du ciel resplendissant. Le ballon s'était maintenu sur une ligne horizontale de 700 m à 1 100 m. Pendant le voyage furent successivement lachés les 4 pigeons voyageurs de Cassiers, un des colombophiles du siège de Paris. Aucun d'eux n'est revenu au colombier. Voici le récit de G. Tissandier, au-delà de la Gironde :

«Après avoir traversé la Gironde, le vent qui nous entraîne nous dirige vers l'étang de Carcans, que nous apercevons bientôt, et vers l'Océan, qui n'en est séparé que par une mince langue de terre. Heureusement que quelques feux, allumés à la surface du sol, au milieu des plaines marécageuses qui couvrent les landes, laissent échapper une fumée épaisse qui se dirige dans la direction du sud-est. Nous montons rapidement jusqu'à l'altitude de 1 200m... La marche du ballon en projection horizontale forme une série de zig-zags, qui le rapprochent d'Arcachon, près du bassin duquel il arrive à la fin du jour, après avoir tiré des bordées comme un navire à voile.

«Après ce long voyage au-dessus des maigres sapins des landes, que découpent des flaques d'eau abondantes, après un

séjour de six heures dans un air brûlant, où le soleil nous lançait des rayons ardents, le Zénith touche terre à Montplaisir, commune de Lanton (Gironde), dans le voisinage d'Arcachon. La brise est forte et la nacelle est emportée avec rapidité, mais l'ancre jetée par M. Sivel mord immédiatement sans secousse, grâce à un système d'arrêt très ingénieux, formé de frotteurs qui font glisser l'ancre avec des résistances toujours croissantes, le long du cable où elle est attachée à l'aide d'une boucle. Nous nous pendons à la corde de la soupape et Le Zénith est bientôt maîtrisé. Nous avons déjà mis pied à terre, lorsque quelques bergers des Landes accourent montés sur des échasses, en faisant entendre des cris de joie et d'étonnement : ils nous prêtent de très bonne grâce l'utile concours de leurs bras vigoureux...».

Ce premier voyage du ballon Le Zenith a répondu aux espérances de la Société de navigation aérienne. Il a eu lieu pendant 22h 40mn, dépassant ainsi de beaucoup la durée des plus longues ascensions accomplies jusqu'à ce jour. Il a permis aux membres de l'expédition d'entreprendre, sans interruption, une série d'observations et d'exécuter de nombreuses expériences. La conclusion du récit de Gaston Tissandier est *«Toujours plus loin et toujours plus haut»*[7]. Le 15 avril 1875, c'était le départ du voyage à grande hauteur du ballon Le Zenith. Crocé-Spinelli, Sivel et Gaston Tissandier s'élevaient de terre à l'usine à gaz de la Villette à 11 h 35 au matin. Trois ballonnets remplis d'un mélange d'air à 70% d'oxygène étaient attachés au cercle. Après avoir dépassé, au-dessus du département du Loiret, l'altitude de 8 600 mètres, le ballon descendit à quatre heures du soir dans le voisinage de Ciron (Indre). Crocé-Spinelli et Sivel étaient morts[8]. «Pour la première fois, on voyait deux hommes mourir au sein des airs, et mourir en montant ... Ce funeste honneur de mourir les premiers dans ce que nous appelons les cieux...»[9].

3) NAISSANCE DE LA DIRIGEABILITÉ

G. Tissandier a utilisé l'alternance des courants aériens en bordure des rivages dans ses évolutions aérostatiques. Il pensait que «ces évolutions aérostatiques scientifiquement exécutées, peuvent produire des plus heureux résultats dans un prochain avenir». Ainsi avant l'atterrissage à Lanton, pendant 6 heures consécutives, le ballon a utilisé deux courants superposés. Huit fois successivement, il est monté dans le courant supérieur, qui le dirigeait vers la mer ; pour redescendre alternativement un

même nombre dans le courant inférieur qui le rejetait sur la terre ferme.

H. Giffard est le premier à avoir construit un ballon dirigeable. Le 24 octobre 1854, il s'éleva de l'hippodrome dans un ballon pisciforme muni d'une hélice actionnée par une machine à vapeur muni d'un gouvernail. Lors de l'exposition universelle de Paris, en 1867, il construisit au Champ de Mars, le premier ballon captif à vapeur[10]. C'est Gaston Tissandier qui a été pendant la durée de l'exposition de 1878, le directeur général de son ballon captif à vapeur. Pour G. Tissandier, les ballons étaient en 1873 des «bouées aériennes flottant au gré des vents, ils ne sont que l'enfance d'un art sublime, dont le présent ne compte guère encore que les promesses pour l'avenir»[11]. Dupuy de Lôme reprit en 1872 les expériences de Giffard.

Or G. Tissandier créa le premier modèle d'un aérostat dirigeable à propulsion électrique. Il fit construire un petit ballon allongé qui se déplaça sous l'action d'un moteur électrique alimenté par des piles. Ce ballon fonctionna pendant toute la durée de l'exposition d'Electricité de 1881. Avec un autre aérostat, il partit de l'avenue de Versailles, le 8 octobre 1883. Une seconde expérience fut réussie le 9 avril 1884. Ces essais servirent de point de départ aux expériences du ballon militaire de Chalais-Meudon. Le 9 août 1884, le Capitaine de Génie Ch. Renard et le Capitaine d'Infanterie Ar.Krebs sortirent de Chalais sur un ballon dirigeable et revinrent trois quarts d'heure après à leur point de départ, ayant accompli pour la première fois en ballon un voyage fermé.

— oOo —

Au début du siècle, les frères Lebaudy et l'ingénieur Julliot réalisèrent plusieurs dirigeables mus par des moteurs à explosion[12]. A la veille de la Seconde Guerre Mondiale, 52 000 passagers ont été transportés en dirigeables sur des lignes régulières. Des records furent battus. Piccard et Cosyns atteignirent 16 201m en août 1932 et le 29 juillet 1935, l'Explorer, Explorer 2, dans lequel avaient pris place Orvil, Anderson et Stevens, monta à 22 066 m. En août 1957, le major américain D.G. Simons s'éleva à 31 000 m. Entre temps, des catastrophes,ainsi celles des Akron (1933), Macon (1935) et Hindenburg (1936) étaient dues à l'utilisation de l'hydrogène pour le gonflement. En 1939, seule la France utilisait encore des ballons d'observation répartis en 49 compagnies. Les autres belligérants les utilisaient comme pro-

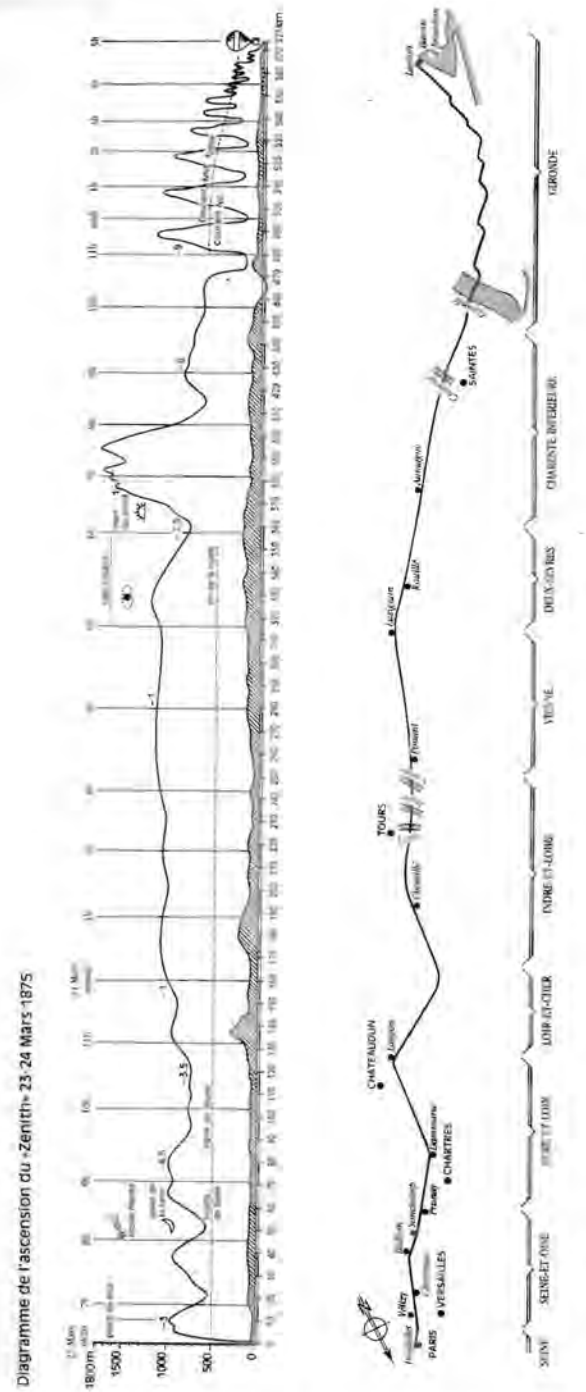

Diagramme de l'ascension du «Zénith» 23-24 Mars 1875

tection. Après la défaite de juin 1940, l'aérostation d'observation est dissoute en France. La marine américaine continua à armer des dirigeables «souples» jusqu'en 1962. Au début des années 1980, les études de dirigeables connaissent un certain renouveau. Ainsi, les ballons restent utilisés pour la recherche scientifique (astronomie, météorologie). L'aérostat connaît aussi un regain de faveur dans le domaine sportif. En août 1978, c'est la traversée de l'Atlantique nord par les Américains Max Anderson, Ben Abruzzo et Larry Newmann, à bord du ballon libre Double Eagle 2. Depuis quelques années, les montgolfières sont remises à l'honneur. Donc, l'histoire du ballon est loin d'être terminée et une commune du bassin a définitivement son nom attaché à la conquête de l'espace aérien.

Jacques CLÉMENS

NOTES

1) Voir «Le ballon **Richard Wallace** et le Bassin d'Arcachon en janvier 1871», dans **B.S.H.A. d'Arcachon**, n°37, 1983, p.23-25. **La Nature**, n°46, 18 avril 1874, «Les deux aéronautes engloutis dans l'Océan», p.305-306. Portrait d'Emile Lacaze. Le premier aéronaute perdu en mer avec le ballon **Jacquard**, le 30 novembre 1870, est Alexandre Prince, né en 1843, à Jurançon. Il avait quitté la gare d'Orléans le 28 novembre 1870. Les dépêches qu'il portait étaient pressantes ; elles contenaient un duplicata de l'ordre de marche en avant expédié déjà à l'armée de la Loire trois jours auparavant par **La Ville d'Orléans**, qui alla s'égarer en Norvège. La dernière fois qu'il fut aperçu, c'est au-dessus du cap Lizard d'Angleterre. Sa perte près de Terre-Neuve a «détruit les dernières chances qui restaient peut-être encore à la France !». Jusqu'alors tous les aéronautes tombés en mer avaient pu revenir sur la terre ferme : Arban, le 8 septembre 1846, en Adriatique, par exemple.

2) Lieu-dit MONPLAISIR, à 5 km environ au nord-est de Taussat et Cassy, selon carte de France, au 50.000ème, type 1922, Audenge, feuille XIV-37.

3) Pendant le siège de Paris, 52 ballons ont été lancés de la capitale. La Société des Aéronautes du Siège de Paris comptait au début, 180 membres. En 1906, ils n'étaient plus que 35. Albert Tissandier était le président de cette société depuis plusieurs années. Il a été remplacé en 1906 par M. Cassiers, colombophile qui sortit de Paris le 27 octobre 1870 dans le ballon **Le Vauban**. Selon, le **Dictionnaire du Lot-et-Garonne**, H. Jouve, Paris, 194., c'est Joseph Larroze, propriétaire à Nérac qui aurait donné à son ancien commandant de l'Ecole Polytechnique le Général Coffinière de Nordeck l'idée de ces légers ballons qui, au gré des vents, portaient quelquefois des nouvelles de l'armée bloquée par les Allemands.

4) «Voyage de nuit en ballon par M.C Flammarion» dans **La Nature**, 1874,

MONPLAISIR (LANTON) à la fin du XIXème siècle

p.227. Les voyageurs étaient M. et Mme C. Flammarion, E. Flammarion, frère de l'astronome, et Jules Godard qui conduisait le ballon.

5) **La Nature**, 1874, I,p.302,326-330.

6) Id. 1875, I, p. 293-298.

7) Id. 1878, I, p. 28. G. Tissandier, «Ombres extraordinaires. Spectres aériens et auréoles lumineuses», dans **La Nature**, 1873, p. 54-57.

8) Joseph-Eustache CROCE-SPINELLI était né à Monbazillac, près de Bergerac, en 1843. Il avait inventé le vélocipède nautique et les plans roulants électriques lorsqu'il s'éprit de la navigation aérienne. Il fit, dans un but scientifique, quatre ascensions en ballon. Henri-Théodore SIVEL était né à la Sauve (Gard) en 1834. Il abandonna la navigation maritime pour l'aérostation. Il inventa un guide-rope à flotteurs et à arrêt progressif. Gaston TISSANDIER était né à Paris en 1843 ; il y est mort en 1899. Son premier voyage aérien fut exécuté à Calais en 1878. Profitant des courants contraires superposés, il manoeuvra de façon à montrer que souvent on pourrait obtenir une sorte de direction naturelle des ballons. Avec son frère, il exécuta 4 ascensions en 1870 soit pour sortir de Paris, soit pour tenter d'y rentrer. Au total, il a réalisé 44 excursions aériennes. Son frère Albert TISSANDIER est mort en 1906 à Jurançon, près de Pau. Pour le récit du voyage à grande hauteur du ballon **Le Zénith**, voir **La Nature**, I, 1875, p.337. Pour la biographie de G. Tissandier, Id.,1899,p.225-227, 248-250.

9) **La Nature**, 1877, I. Monument commémoratif de la catastrophe du Zénith.

10) **La Nature**, 1876, I, p.174, 2, p.247.

11) Id., 1873, p.183-184.

12) Selon Camille FLAMMARION, «Quand nous aurons des ailes», dans **Je sais tout**, n° XXXII, 15 septembre 1907, p.148 : «Pierre Giffard, puis Dupuy-de-Lôme essayèrent les premiers ballons dirigeables. Plus tard, les Capitaines Renard et Krebs dans leur aéronef **La France**, réussirent le voyage de Meudon à Paris et retour, en même temps que gaston Tissandier faisait ses belles expériences. Mais le progrès s'arrêta vite, à cause de la faiblesse des moteurs relativement à leur poids. Pour qu'on allât plus loin, il fallut attendre le moteur à explosion. En fait, ce sont les progrès de l'automobile qui nous valent la conquête de l'air».

La période charnière de la rivalité entre les dirigeables et les «plus lourds que l'air» est le début du siècle. Ainsi SANTOS-DUMONT, «Ce que je ferai, ce que l'on fera», dans **Je sais tout**, n°1, 15 février 1905, p. 105-114, préparait «pour cette année une maison volante» susceptible de se maintenir pendant des semaines dans l'espace... la banalité de 1902 était l'impossibilité de 1898... «Le record de maintien dans les airs était en 1907 un peu moins de 36 heures». «L'habileté d'un aéronaute pilotant un ballon sphérique consiste précisément à se maintenir à la hauteur voulue en économisant le plus possible son gaz et son lest» (problème : la condensation et la dilatation)... Et maintenant que nous avons un combustible si perfectionné : le pétrole...» (chaudière à pétrole et condensateur ou radiateur). Santos-Dumont décrit son «yacht aérien», évoque l'avenir des «yachts aéroplanes», des «gares aériennes». Des gravures illustrent cet article : «le ballon de voyage qui remplacera les chemins de fer», les «gares aériennes», etc...

Louis CAZENAVE (BELIN) et ses origines familiales.

ALEAS DE LA CONSCRIPTION

Acte de BEIGBEDER, Notaire à JURANÇON, en date du 12 janvier 1841 :

«Devant Nous, BEIGBEDER, Notaire à JURANCON, Basses Pyrénées, et les témoins soussignés, ont comparu

1) Jean CAZENAVE, conscrit de la classe mil huit cent trente quatre, demeurant à la Caserne de PAU, faisant partie du cinquième, premier bataillon, natif de la commune de BELHADE, canton de PISSOS (Landes), d'une part,

2) Et Jean Pierre GOUAILHARDE, ancien militaire, vigneron, demeurant à MONEIN, d'autre part,

Lesquels sont convenus de ce qui suit :

Le dit GOUAILHARDE ayant été agréé par les autorités militaires en garnison à PAU, comme remplaçant du sieur CAZENAVE se tient bien et duement tenu et engagé de le remplacer en temps de paix comme en temps de guerre, pendant toute la durée du service auquel aurait été tenu celui-ci, en vertu et règlements militaires, en raison de quoi le remplaçant prend en tout et pour tout les lieu et place du remplacé,

En considération de ce remplacement et sous la foi qu'il deviendra définitif, Jean CAZENAVE promet de payer au sieur GOUAILHARDE une somme de 600 francs qu'il a réalisée tout présentement en bonne espèce de cours, le tout devant le notaire et témoins soussignés, au dit GOUAILHARDE qui l'a prise et en accorde quittance définitive pour garantir la somme de 600 francs en cas de désertion, payée avant l'année de responsabilité légale.

Au présent est intervenu Vincent CABANNE, propriétaire, cultivateur, demeurant à MONEIN, lequel s'est, par ces

présentes, constitué caution solidaire et répondant du dit GOUAILHARDE en faveur du sieur CAZENAVE. En conséquence, il s'oblige, solidairement avec le dit GOUAILHARDE, à rembourser à CAZENAVE la dite somme de 600 francs dans le dit cas prévu de désertion avant l'année de responsabilité légale.

Et les frais des présentes demeurent à la charge de CAZENAVE, ainsi convenu entre parties.

Dont acte

Fait et signé à JURANCON, en l'étude, le 12 janvier 1841, présents et témoins : Antoine BALON, Officier retraité, et Jean DABAUDET, propriétaire tanneur, demeurant à JURANÇON, qui ont signé avec les parties et Nous, Notaire, après lecture faite».

Pour donner une valeur à ces 600 francs du rachat de conscription, il faut revenir à une estimation faite, à quelques jours près, dans la Haute Lande, et qui concerne la grand-mère maternelle de Jean CAZENAVE, Marie EYLIES veuve LESPEZ. Une citation faite par Jacques GERBEAUD, huissier de justice à PISSOS, à la date du 13 février 1841, mentionne :

«2 brebis et demi, à sept francs chaque unité....17,50 francs» et, plus loin, «rapport annuel d'une bête : 7 francs + 1,60 franc de laine.....8,60 francs».

Une autre estimation, faite cette fois par des experts désignés, à savoir Pierre DESCOUBES de SORE et Etienne LESCARRET de SAUGNAC, donne un aperçu de la valeur de la maison natale de la mère de Jean CAZENAVE :

«maison, ayrial et padouens, sol d'eyre, four et fournière, toit à cochon, contenant un journal et quart.....640 francs». Vu dans l'optique actuelle, cette dépense de 600 francs apparaît des plus rentables. Mais il fallait qu'elle soit le fait d'une famille pourvue d'une certaine aisance.

QUI ÉTAIT DONC JEAN CAZENAVE ?

Sans remonter bien loin, mais en passant de la Haute Lande aux Landes Girondines toutes proches, on peut arriver à deux actes d'état-civil :

1) en date du 8 novembre 1792, commune de SAINT-MAGNE

«Le huit novembre 1792, l'an 1er de la République Française, a été enseveli Jean CAZENAVE, laboureur, mari de Jeanne HARRIBEY, décédé la veille, âgé de soissante deux ans. Présents à la sépulture, André DARNAUD PEYS et Mathieu ROUMEGOUS. Signé CAMPAGNE, Vicaire».

2) en date du 25 germinal An 10, même commune de SAINT-MAGNE :

«Jeanne HARRIBEY, décédée le 25 du mois à 10 heures du matin, âgée de 59 ans, née dans la commune de SAINT-MAGNE, Département de la Gironde, demeurant au cartier de Braud, veuve de Jean CAZENAVE. Vu la déclaration à moi faite par le citoyen Arnaud ROUMEGOUX, cultivateur, âgé de 61 ans, et par le citoyen Pierre CAULOBIE, forgeron, âgé de 23 ans, domiciliés au même cartier, non parents, voisins qui nous ont assuré du décès de Jeanne HARRIBEY, ont déclaré ne savoir signer.

Constaté par moi, Bernard NOUAUX, Adjoint de SAINT-MAGNE, faisant les fonctions d'Officier Public de l'Etat-Civil.

Soussigné NOUAUX».

Un acte en date du 25 février 1813, établi par maître Dominique CAZAUX, résidant à MOUSTEY, pour le mariage Cazenave x Lespez donne les ascendants :

feu Jean CAZENAVE x Jeanne HARRIBEY	Jean LESPEY x Marie EYLIES
|	|
Georges CAZENAVE Natif de SAINT-MAGNE Cultivateur à ARGELOUZE	Marie LESPEZ Native de BELHADE

et précise les conditions de ce mariage :

«Le futur époux se constitue en dot pour porter à la future épouse :

- six linceuls de toile de pays, neufs
- six serviettes de brin plénières aussi neuves
- une coëte et traversin de coutil remplis de plume
- les rideaux et tour de lit de cadix vert, une couverture en laine, le tout pareillement neuf en sus de ses habits et linge ordinaire et accoutumé.

Plus se constitue la somme de 1.000 francs... il en a réalisé sur présente à ses dernières celle de 600 francs par eux prise, comptée et retirée au vu de Nous, Notaire et témoins, s'en sont contenté, en concédant quittance...

Et la somme de 400 francs, pour parfaire la première, il promet et s'oblige leur payer ou à l'un d'eux... dans un an à compter de ce jour, sans intérêt ; le délai passé, il aura lieu conformément à la loi».

Le paiement du reliquat de 400 francs fit l'objet d'un nouvel acte notarié, le 20 mars 1814.

La vocation terrienne des CAZENAVE, Landais, continue à s'affirmer lors du mariage de Jean CAZENAVE, un peu avant son départ au service militaire.

L'acte de mariage, en date du 2 septembre 1840, précise seulement que jean s'est spécialisé dans le travail et est devenu charpentier. L'exploitation des biens de sa femme et son travail de charpentier lui permettront d'acquérir une notoriété certaine.

C'est encore un acte notarié, en date du 30 décembre 1865, relatif à la succession de Georges CAZENAVE, qui permet de brosser la vie des CAZENAVE de la Haute Lande.

«L'an 1865 et le trente décembre, lieu de la Gleyre, maison de la ci-après nommée,

à la requête de :

1) Marie LESPES, veuve du sieur Georges CAZENAVE, sans profession, demeurant à BELHADE, lieu de la Gleyre, agissant :

- à cause de la société d'acquêts qui a existé entre elle et son défunt mari, aux termes de leur contrat de mariage passé devant Maître CAZAUX, lors Notaire à MOUSTEY, le 25 février 1813,
- en qualité de créancière de cette société d'acquêts et même de la succession de son mari pour raison des reprises qu'elle peut avoir à exercer, résultant soit de son contrat de mariage, soit de tous autres titres,
- et comme ayant, aux termes du dit contrat de mariage, la jouissance de la totalité des dits acquêts,

2) Bertrand DUPUCH, résinier, demeurant à MOUSTEY, agissant :

- en sa qualité de tuteur légal de Jean et Pierre DUPUCH, mineurs, ses enfants issus de son mariage avec Jeanne CAZE-

NAVE, décédée le 13 février 1864, comme ayant la jouissance légale des biens de ses enfants mineurs aux charges de droit et aux termes de la loi,

3) Jeanne DUPUCH, veuve de Etienne NAURA, cultivatrice, demeurant à SORE, issue du mariage du dit Bertrand avec la dite défunte Jeanne CAZENAVE,

4) Sieur Jean CAZENAVE, propriétaire et charpentier, demeurant à MANO, agissant tant en son nom qu'en qualité de subrogé tuteur des dits mineurs DUPUCH, qualité à laquelle il a été élu et qu'il a acceptée, par délibération du conseil de famille des dits mineurs reçue par Monsieur le Juge de Paix du canton de PISSOS, suivant son procès-verbal en date du 7 septembre 1865,

5) Jeanne CAZENAVE, cultivatrice, épouse du sieur Louis DULUC, son mari, en vertu de la procuration qu'il en a reçue suivant acte passé le 10 décembre 1865 devant Maître SARRAN, Notaire à SORE,

6) Et sieur autre Jean CAZENAVE, pasteur, demeurant à HOSTENS (Gironde),

Les dits Jean et autre Jean CAZENAVE, Jeanne CAZENAVE épouse DULUC, frères et soeur, et les dits Jean, Pierre et Jeanne DUPUCH, ceux-ci par représentation de la dite défunte Jeanne CAZENAVE, leur mère, seuls habiles à se dire et porter héritiers du dit sieur Georges CAZENAVE, leur père et aïeul, dans la proportion savoir :

- les 7/16ème pour le dit sieur Jean CAZENAVE aîné, de MANO,
- et les 3/16ème pour chacun des dits Jean CAZENAVE d'HOSTENS, Jeanne CAZENAVE épouse DULUC et des enfants DUPUCH».

OPTION COMMERCE-INDUSTRIE

Ce nouvel acte nous permet de constater le retour d'un Jean CAZENAVE dans les Landes girondines, et plus précisément à HOSTENS, de constater que le souci d'investir l'argent en valeurs terriennes, propriétés, troupeaux, caractérisait les CAZENAVE quels qu'ils soient.

C'est Louis CAZENAVE lui-même, petit fils de ce Jean, pasteur, établi à HOSTENS, qui va nous décrire la formidable ascension des CAZENAVE. Il l'a fait dans une plaquette dédiée à ses amis, écrite en 1954, et qui débute par le préambule que voici :

«J'ai entendu dire dans mon enfance, et appris par la suite, qu'il y a trois moyens pour réussir dans la vie et s'assurer un avenir moyen, ce sont :

- *une conscience droite,*
- *le travail,*
- *l'économie.*

Ces trois moyens ont été, de tout temps, mon seul objectif et ma règle immuable de conduite».

De cette plaquette, assez vague sur les renseignements d'Etat-Civil, il ressort que les parents de Louis étaient nés, le père vers 1852, la mère vers 1856, et qu'ils sont décédés l'un en mars 1901, l'autre en septembre 1899, et qu'ils ont donné le jour à trois enfants dont Louis, né le 3 juin 1883, fut le dernier. Apparaissent aussi, très nettement, les conditions de travail de l'époque :

«Mon père, mécanicien, conducteur de locomotives à la Société Générale des Chemins de Fer Economiques, assurait un service extrêmement pénible, le train quotidien HOSTENS-LACANAU MEDOC et retour, départ à 5 heures du matin pour arriver le soir à 20 heures en gare d'HOSTENS, où devaient se faire les manoeuvres pour les wagons de marchandises, ce qui ne lui permettait guère de rentrer chez lui avant 20 heures 45.

Malgré ce trajet journalier très fatigant, il lui arrivait souvent, après avoir pris le repas du soir, comme aussi le matin avant de commencer sa journée, de travailler son jardin qu'il aimait beaucoup et à la culture duquel il consacrait aussi toutes ses journées de repos (un jour par treize jours).

Ma mère, digne femme et digne épouse, cherchait de son côté à gagner quelque argent en dehors de son ménage en travaillant d'abord dans une fabrique de paillons pour bouteilles appartenant à Monsieur LAOUILLEAU et ensuite à la scierie BOURRIEU et DOUENCE au clouage des panneaux, ce dernier travail étant payé 0,50 F le cent.

Par leurs efforts conjugués de travail et d'économie, mes parents réussirent à faire construire trois maisons dont la vente, plus tard,

procura 7 000 francs, somme qui fut partagée, en accord complet, entre nous trois».

L'esprit de conservation d'une partie de la famille nous permet cependant de remonter jusqu'à Jean CAZENAVE, le pasteur, revenu à HOSTENS.

Le livret de famille établi le 17 avril 1887, au moment du mariage de Jean CAZENAVE, fils de Jean CAZENAVE et de Claire DARTIAILH, et de Marguerite BIGUERIE, fille de Jean BIGUERIE et de Marie DUC, pieusement conservé par la petite-fille des mariés de l'époque : Madame Louise DEZERT-DUPOUY, nous permet de rétablir le lien avec le couple initial, Jean CAZENAVE/Marie HARRIBEY, et d'affirmer que le pasteur Jean CAZENAVE, fils de Georges et de Marie LESPEZ, est bien celui qui a donné naissance à la tranche des CAZENAVE industriels à BELIN.

Louis CAZENAVE reconnaît lui-même cette parenté en citant l'appui familial nécessaire à l'extension de son affaire qui lui fut accordé. *«Je m'adressais à diverses personnes dans BELIN, sans résultat. Je partis alors à la Renardeyre, quartier de la commune d'HOSTENS, demander ce service à la famille CAZENAVE-DEZERT, oncle et cousin. Ce prêt me fut consenti de très bonne grâce».*

Sans entrer dans le détail des jeunes années de Louis CAZENAVE qui mériteraient pourtant d'être aussi bien connues, à titre d'exemple, que celles de ces rois de l'industrie ou de la finance des Etats-Unis loués par tous les grands moyens d'expression d'outre Atlantique, il faut pourtant dire que Louis CAZENAVE, sitôt après l'obtention de son certificat d'études, a fait le possible et l'impossible pour réussir. Vie de privation, vie de labeur continu, jusqu'à la limite des possibilités d'un adolescent, ne l'empêchent pas d'améliorer ses connaissances pratiques et théoriques. Car sa curiosité intellectuelle le pousse à chercher, dans les ouvrages déjà anciens, tout ce qui est susceptible d'améliorer sa technique.

Dix-sept ans... changement de siècle. En septembre 1900, Louis CAZENAVE se sent prêt à se «lancer». Courageux, mais prudent, Louis CAZENAVE conserve son emploi d'homme à tout faire dans l'entreprise de Monsieur DOMECQ, et loue un petit local, au fond de la rue Sainte-Quitterie, dans lequel il installe un outillage modeste lui permettant, après ses heures de travail diurne, de se livrer à la vente et à la réparation de bicyclettes.

Le succès immédiat, et il faut ajouter une certaine chance : celle de pouvoir utiliser les services d'Albert MORA, de JOUÉ, disponible après avoir travaillé dans un atelier Cycles en Touraine, l'oblige à donner sa démission à Monsieur DOMECQ pour n'être plus qu'un artisan commerçant. Signes de la réussite, les locaux loués et occupés s'avèrent trop petits. Il faut chercher plus grand, il faut déménager. Il faut créer sur place. Tout est possible à qui veut réussir. Le domaine CAZENAVE s'agrandit : atelier de montage des cadres, atelier d'émaillage. Le personnel CAZENAVE augmente.

«Pour faire connaître la qualité de ma fabrication, j'offris des bicyclettes à l'abonnement aux facteurs des Postes de la région. Il y en eut beaucoup qui acceptèrent et qui furent pour moi de précieux agents de propagande. Ils m'en firent vendre beaucoup.

Quelques temps après, j'eus le bonheur d'épouser Mademoiselle Fernande HERREYRE. C'est le 17 octobre 1905 qu'eut lieu mon mariage, d'où naquirent trois enfants : Guy, le 30 septembre 1906, Gisèle, le 8 mars 1910 (décédée le 16 septembre 1912), Franck, le 26 juin 1917. Mon mariage accrut la confiance que l'on m'avait manifestée jusque là, je vis mon affaire augmenter de jour en jour, les locaux que j'occupais devenaient vite trop petits car je fabriquais de plus en plus.

C'est pourquoi je décidais d'acheter l'ancienne verrerie de BELIN, d'une superficie d'un hectare, comprenant une petite maison et un corps de bâtiment de 600 mètres carrés couverts. Ce fut le commencement du développement de mes usines actuelles qui occupent une surface de 350 000 mètres carrés dont 40 000 de surface couverte.

Pour faire connaître mes bicyclettes, je fis courir de petites et de grandes compétitions, courses régionales, Tour de France indépendant, Tour de France professionnel, BORDEAUX-PARIS... J'allais de succès en succès, je travaillais tant que je le pouvais et ma femme me secondait dans les écritures, nous avions à coeur de développer de plus en plus notre affaire de cycles. Pour obtenir ce résultat, j'employais le procédé suivant : j'adressais deux bicyclettes par fer, franco, à des agents de cycles de diverses régions, je leur écrivais en leur demandant d'en prendre livraison, de les faire rouler pendant huit jours, après quoi, s'ils ne voulaient pas les garder, de me les envoyer en port dû, gare BELIN, je leur faisais connaître le prix de 77 francs auquel je les facturerais s'ils les gardaient.

Ce procédé me réussit merveilleusement, je puis dire que je n'eus pas à enregistrer de retour, mes prix étaient évidemment sans concurrence loyale possible».

Ces phrases, glanées dans l'opuscule de Louis CAZENAVE, marquent la réussite de son entreprise de cycles. Elles ne font qu'effleurer les problèmes financiers et humains qu'il eut à résoudre. Le tiers de la vente des maisons d'HOSTENS, les économies réalisées sou par sou, franc par franc, au prix d'un labeur acharné, les prêts des plus proches parents, permirent le démarrage, les locations successives, la paye d'ouvriers, autant et plus peut-être compagnons que salariés. Mais il faut insister sur ce compagnonnage initial, sur ce rêve fou partagé par une équipe à laquelle Louis CAZENAVE avait inculqué sa foi en une réussite totale. Ouvriers de la première heure, ils ne connaissaient que les semaines très longues, que les améliorations successives qui augmentaient le rendement. Ouvriers de la première heure, ils étaient prêts à laisser une partie de leur salaire à titre d'investissement. Si beaucoup de personnes dans l'agglomération de BELIN-BELIET peuvent citer ces ouvriers de la première heure, très peu peuvent citer les participants : ouvriers et non ouvriers, qui financèrent le lancement de l'opération CAZENAVE, et très rares sont ceux qui ont pu voir la comptabilité très sommaire faisant mention des prêts et avances, des taux d'intérêts, des dates de paiement d'intérêts, des dates de remboursement des capitaux versés. La confiance de ces participants fut justifiée. Ils perçurent régulièrement des intérêts à 5% et même 6%, et furent remboursés intégralement entre 1939 et 1940. Au premier janvier 1935, le montant des sommes investies était de 746 375 francs. Sauf erreur, le dernier remboursement se fit à la date du 11 juillet 1940.

FACE A LA GUERRE

C'est encore Louis CAZENAVE qu'il faut laisser parler :

«En 1913, j'eus l'idée, étant dans un pays de bois, d'en faire le commerce. J'achetais et installais une scie à grume, je louais une machine à vapeur à Monsieur Jules TECHOUEYRES, mon ancien patron, avec possibilité de l'utiliser en toute saison, hors celle du dépiquage. Je commençais par acheter des pins que je débitais pour alimenter ma fabrique de cycles en emballages, je vendais même des harasses à divers confrères, fabricants de bicyclettes, et en particulier à SAINT-ETIENNE (Loire) et enfin, je sciais à façon pour les particuliers et débitais des grumes pour les vendre en sciages bruts.

La déclaration de guerre, en août 1914, vit le départ de la ma-

jeure partie de mon personnel aux armées. Personnellement, versé dans l'armée auxiliaire depuis 1903, je ne fus pas appelé et me trouvais dans une position fausse vis-à-vis de moi-même et vis-à-vis de mes ouvriers. Je fis des pieds et des mains et demandai l'intervention de Monsieur René CAZAUVIEILH, notre député, pour être mobilisé. Appelé en février 1915, je reçus une affectation au magasin des armes de la rue de Cursol à Bordeaux : travail futile qui ne me donnait pas l'impression d'être utile à ma Patrie.

En avril 1915, le gouvernement demandant qu'on produise des munitions par tous les moyens possibles, j'eus l'idée d'usiner moi-même des obus dans mes ateliers à BELIN. Je fis à cet effet une demande qui fut acceptée. Je fus renvoyé chez moi par l'autorité militaire pour faire ce travail. Je disposais en réalité de bien peu d'outillage pour l'usinage des obus, mais je me mis en quête d'en trouver et fus vite en mesure de sous traiter pour les Fonderies Henri DESTANG de BELIET, BARLET de CASTELJALOUX, BOULARD d'ABESSE-LES-DAX, fonderie de CONDOM, FREMEAUX de LABOUHEYRE, DUPUCH de FACTURE, DUBOURG de FACTURE.

Les demandes du gouvernement étaient sans arrêt, ma capacité de production augmentait grâce à la réalisation d'outillages, grâce aussi au retour des armées d'une bonne partie de mon personnel, grâce enfin à l'extrême bonne volonté de ce personnel qui travaillait jour et nuit avec seulement un arrêt les dimanches de 12 heures à 19 heures.

La sous-traitance était révolue. Je construisis une fonderie. Sans cadres de métier, nous sommes arrivés à une production très importante d'obus de 75 mm en fonte aciérée, modèle A.L. (André LEFEURE), qui dépassa celle de tous mes confrères de la région et avec un pourcentage de rebuts moindre que celui de bien d'autres fonderies.

En 1918, à la signature de l'armistice, j'avais la satisfaction d'avoir usiné et fabriqué des quantités très importantes d'obus et d'avoir probablement, par ce moyen, sauvé la vie à une partie de mon dévoué personnel que j'avais pu garder ainsi dans mes ateliers.

Tout en réclamant des munitions, le gouvernement demandait aussi beaucoup de bois. J'eus, là aussi, l'ambition de me mettre sur les rangs. J'ai demandé des marchés en 1917 et, dans cette branche également, j'ai marché aussi fort que possible. Après avoir débuté par une seule scierie en forêt, j'en avais sept au moment où se terminait la guerre : trois dans la commune de TUZAN, une à SAUGNAC-ET-MURET, une à DAUGNAGUE-PISSOS, une à SALLES, une à BELIET. Dans un an, je produisis 150 000 traverses de chemin de fer.

La visite des scieries et des chantiers forestiers m'imposa une fatigue énorme, si bien qu'un jour, au début de 1919, une douleur aiguë dans la colonne vertébrale me terrassa et me contraignit au repos absolu».

Il est difficile de concevoir un Louis CAZENAVE stoppé dans son activité, acceptant de vivre en reclus dans sa chambre. Allant au-delà des prescriptions médicales quant à la durée de l'immobilisation, il se fit construire un appareil roulant qui lui permettait de rester allongé, mais qui lui permettait aussi d'être amené à son bureau et de son bureau à ses ateliers. L'engin roulant ne tarda pas à être équipé d'une tente permettant le déplacement par tout temps et d'une écritoire. L'immobilisation était donc maîtrisée. Après quelques mois de ce régime, mais dans l'obligation d'être moulé dans un corset, Louis CAZENAVE put abandonner la position horizontale, dut réapprendre à utiliser ses jambes qui avaient perdu leurs forces, tout en respectant les conseils médicaux recommandant de marcher le moins possible. Encore un problème à résoudre. Et le personnel eut la surprise de voir le patron passer dans tous les ateliers sur une voiture à roues caoutchoutées tirée par un poney.

Ce temps d'immobilité maîtrisée orienta les pensées de Louis CAZENAVE sur les ennuis de la dispersion et sur les avantages que pourrait apporter un matériel roulant adapté dans les travaux de la vie rurale.

A l'origine de son mal, il y eut très certainement les visites faites par tous temps et à toute heure dans les sept scieries forestières créées. Le remède fut simple : abandon des chantiers mobiles et renforcement de la scierie créée à BELIN. Mais la vie qu'il avait menée, à partir de 12 ans, dans les scieries mobiles lui avait appris les difficultés éprouvées par les forestiers : les muletiers chargés d'évacuer les billons depuis la coupe jusqu'à la scierie avec leurs «bros» aux grandes roues ferrées qui s'enfonçaient dans le sable des layons, les résiniers contraints à des milliers de pas pour aller vider les pots de gemme... Incapable de marcher, il roulait ...

Rendons la parole à Louis CAZENAVE :

«En 1931, j'ai mis en pratique une idée que j'avais depuis un certain temps : j'ai créé la première charrette sur pneus. Devant les résultats obtenus, que je qualifie de merveilleux pour les exploitations forestières de notre région en particulier, j'ai «poussé» le plus possible

cette branche, j'ai fait des transformations de vieilles charrettes et construit des véhicules neufs. Les usagers sont obligés de reconnaître qu'il y a un très grand intérêt à adopter mon système. A partir de ce moment, la roue à bandage fer a vécu, s'en est fini ; mon idée fait tâche d'huile. Les fabricants de pneus, pour ne citer que MICHELIN et DUNLOP, m'ont suivi dans cette voie, j'ai eu la satisfaction de voir mon idée porter ses fruits, j'ai créé alors dans mes usines une quatrième affaire que j'ai appelée le «matériel roulant» qui a augmenté d'année en année son volume d'affaires».

Une deuxième idée, toute simple, se concrétisa par la construction d'une «brouette» permettant de transporter plusieurs seaux à résine et de se faufiler partout sur un chantier de gemmage. L'une de ces brouettes, qui n'a plus d'utilité puisqu'il n'y a plus de gemmage, a été sauvée de l'oubli et peut être vue au Musée d'Histoire Locale de BELIN-BELIET.

Si l'invention de la brouette n'a plus que valeur anecdotique, l'invention des roues à larges pneumatiques permit d'améliorer le rendement des transports de bois de pin, et, d'une manière plus large, toutes les exploitations en milieu rural.

La deuxième guerre, celle qui a fait déplacer énormément les hommes en Europe et dans le Monde, a permis à certains de ces hommes de trouver du matériel roulant CAZENAVE en Allemagne, mais aussi en Afrique.

Mais, puisqu'il est fait allusion au, deuxième conflit, mieux vaut rendre la parole à Louis CAZENAVE :

«La mobilisation sonne en 1939. Titulaire de marchés de guerre secrets que j'avais soigneusement conservés dans mon coffre, dès la première minute, j'ai pris toutes dispositions, aidé par mon fils Guy (mon fils Franck était déjà rappelé aux Armées depuis le mois de mars) pour exécuter ces commandes.

D'après les marchés, nous avions un mois pour présenter à l'armée le premier obus terminé ; cela a été fait dans quinze jours, donc bien en avance sur le délai accordé. Nous avions utilisé tout le matériel que nous possédions convenant à la fabrication des obus que nous avions en commande mais, considérant qu'il était de notre devoir de français de produire le maximum, nous nous sommes lancés à construire des machines spéciales pour augmenter continuellement la production, comme je l'avais fait pendant la guerre 1914-1918. Non seulement nous avons construit le matériel, mais aussi les bâtiments nécessaires aux ateliers.

Le 1er janvier 1940, nous produisions mille obus par jour, complétement terminés, mis en caisses fabriquées par notre scierie, prêts à être expédiés. Le jour de l'armistice, nous en produisions deux mille par vingt-quatre heures.

Sitôt après l'armistice, quand les Allemands sont arrivés à BELIN, ils ont fait l'inventaire des obus que nous avions encore. Malgré la mobilisation des transports autres que les nôtres, à savoir ceux de Messieurs CAVERNES de SALLES et TALEYSON du BARP, pour évacuer ces obus vers le port de BAYONNE où ils étaient chargés sur des bateaux, il nous en restait encore. Les Allemands ont donc constaté que nous pouvions faire des projectiles mais nous avons pu réussir à ne pas reprendre cette fabrication pour eux.

J'affirme en toute sincérité que, contrairement aux apparences (parce que j'avais construit la fonderie et agrandi mes usines), j'avais réalisé peu de bénéfices pendant la guerre de 1914-1918, parce que :

1) *pour usiner, au début, je n'avais pas l'outillage nécessaire, j'ai dû me le procurer à des prix très élevés, et que je ne faisais l'usinage que comme sous-traitant, c'était le fondeur qui conservait la plus grande partie de bénéfice,*

2) *lorsque j'ai créé ma fonderie et que j'ai pris des marchés directs, les prix avaient été réduits dans des proportions considérables.*

J'affirme également que nous n'avons pas gagné d'argent pendant la guerre 1940-1944, ce n'est qu'avant et après les deux guerres que nous avons travaillé à des conditions intéressantes».

On pourrait penser que ces affirmations sont mensongères et qu'elle ont été écrites par réaction de défense contre certaines critiques. Une telle image d'homme sur la défensive est contraire à l'adolescent et à l'homme, battant remarquable, qui s'est imposé dans la commune de BELIN depuis le début du siècle. D'ailleurs, les chiffres cités plus haut : montant des dettes au 1er janvier 1935, extinction des dettes début 1940, viennent à l'appui des affirmations de Monsieur Louis CAZENAVE.

Des témoignages contradictoires ont pu être recueillis concernant les collaborations ou l'anticollaboration des Etablissements CAZENAVE avec l'armée d'occupation. Là encore, il faut laisser Monsieur CAZENAVE père s'expliquer. Il l'a fait en ces termes mesurés qu'il était indispensable d'employer en cette époque particulière :

«*Pendant l'occupation allemande, nous avons cherché à travailler au minimum pour eux, tout en le faisant suffisamment pour justifier la retenue dans nos usines de la plus grande partie possible de notre personnel*».

Dans les Landes girondines actuelles, on trouve d'anciens requis STO qui ont été réintégrés dans le personnel après leur libération et qui n'ont gardé aucune rancune à l'égard de la Direction CAZENAVE. On trouve aussi des quantités d'hommes mobilisables qui n'ont pas quitté l'usine. On trouve même des hommes n'appartenant pas à l'usine et qui ont bénéficié d'un sérieux appui de Monsieur CAZENAVE pour n'être ni mobilisés, ni requis. Revenons aux propos de Monsieur CAZENAVE : «*Ce n'est qu'entre et après les deux guerres que nous avons travaillé à des conditions intéressantes*».

Si nous avons déjà vu l'extinction des dettes, il nous reste à parler de cette société euphorique d'après 1945, obligée à des quantités d'embauche de personnel pour satisfaire l'avalanche de commandes venues de toutes parts, obligée à organiser des services de transport drainant toute la Gironde-Sud. Le chiffre de 1.200 ouvriers et employés aurait été atteint, dit-on. Les points de vente se multipliaient en France et dans le Monde.

Mieux que de longs commentaires, la photocopie d'une correspondance de l'époque montrera le rayonnement mondial des cycles CAZENAVE. 19 agences sont citées. D'autres ne le sont pas qui pourtant ont été reconnues par des «coloniaux» qui parlent des Cycles PEYRISSAC dans toute l'AOF, du matériel roulant vu à FORT LAMY, des vélos CAZENAVE vus au CAMEROUN, au TOGO, au DAHOMEY.

o o o

Une entreprise à quatre activités différentes : CYCLES, SCIERIE, FONDERIE, MATERIEL ROULANT, du travail à outrance, des bénéfices substantiels... Monsieur Louis CAZENAVE pouvait, à juste titre, être fier de sa réussite et d'avoir rempli son contrat initial de vie. Il pouvait aussi réaliser ses voeux, fruits d'atavisme terrien. L'homme vieillissant, l'homme fatigué par une très rude vie de travail, pouvait envisager une notoriété différente pour l'un de ses fils et le pousser vers la «politique» dont il ne connaissait pas les roueries. A «l'empire» industriel, Monsieur Louis CAZENAVE voulut ajouter un «royaume» terrien : des quantités de maisons, des centaines d'hectares de pins.

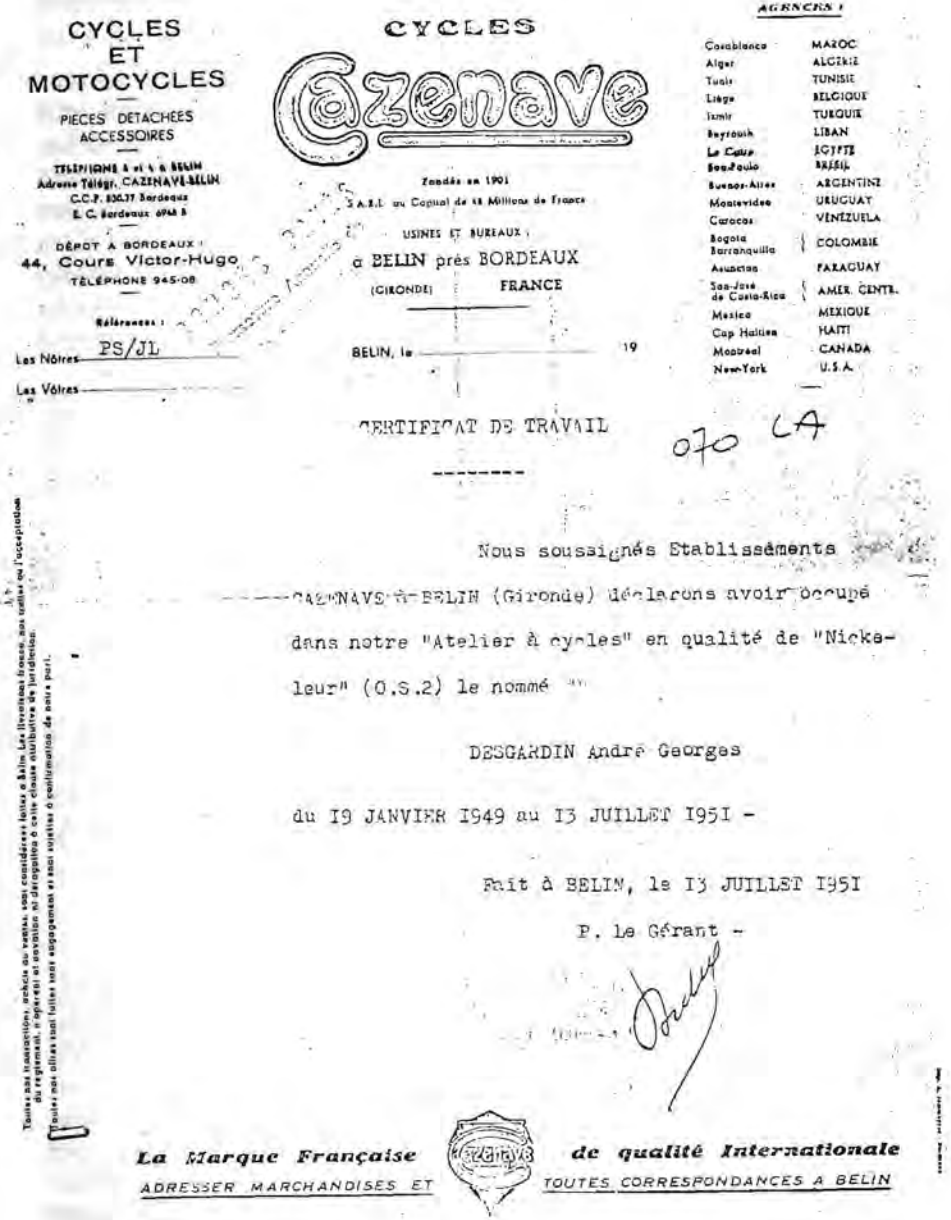

CYCLES
ET
MOTOCYCLES

PIECES DETACHEES
ACCESSOIRES

TELEPHONE 4 et 4 à BELIN
Adresse Télégr. CAZENAVE-BELIN
C.C.P. 830.77 Bordeaux
E. C. Bordeaux 6948 B

DÉPOT A BORDEAUX :
44, Cours Victor-Hugo
TÉLÉPHONE 945-08

Références :
Les Nôtres PS/JL
Les Vôtres

CYCLES

Cazenave

Fondés en 1901
S.A.R.L. au Capital de 48 Millions de Francs

USINES ET BUREAUX :
à BELIN près BORDEAUX
(GIRONDE) FRANCE

BELIN, le 19

AGENCES :

Casablanca	MAROC
Alger	ALGERIE
Tunis	TUNISIE
Liège	BELGIQUE
Izmir	TURQUIE
Beyrouth	LIBAN
Le Caire	EGYPTE
Sao-Paulo	BRESIL
Buenos-Aires	ARGENTINE
Montevideo	URUGUAY
Caracas	VENEZUELA
Bogota Barranquilla	COLOMBIE
Asuncion	PARAGUAY
San-José de Costa-Rica	AMER. CENTR.
Mexico	MEXIQUE
Cap Haitien	HAITI
Montreal	CANADA
New-York	U.S.A.

CERTIFICAT DE TRAVAIL

070 LA

Nous soussignés Etablissements CAZENAVE à BELIN (Gironde) déclarons avoir occupé dans notre "Atelier à cycles" en qualité de "Nickeleur" (O.S.2) le nommé

DESGARDIN André Georges

du I9 JANVIER I949 au I3 JUILLET I95I -

Fait à BELIN, le I3 JUILLET I95I

P. Le Gérant -

Toutes nos transactions, achats ou ventes, sont considérées faites à Belin. Les livraisons franco, nos traites ou l'acceptation du règlement, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
Toutes nos offres sont faites sans engagement et sont sujettes à confirmation de notre part.

La Marque Française *de qualité Internationale*
ADRESSER MARCHANDISES ET TOUTES CORRESPONDANCES A BELIN

L'âge et la fatigue empêchèrent cet homme qui s'était montré si clairvoyant pendant 50 années de donner la priorité absolue à la modernisation de ses ateliers et de ses moyens de fabrication. Les guerres, surtout celle de 1939-1945, ont entraîné une véritable révolution technique dont il eût fallu tenir compte dans les ateliers de BELIN équipés, aux dires mêmes de Monsieur CAZENAVE, de matériel d'occasion ou de fabrication locale.

L'absence de modernisation devait se traduire assez rapidement par un manque de compétitivité sur les marchés français, européens, mondiaux.

S'il a peut-être pressenti, dans ses derniers jours, la chute de son empire, Monsieur CAZENAVE n'en a pas vu l'écroulement. Et c'est heureux pour lui.

Il n'en reste pas moins que l'histoire CAZENAVE est une bien belle réussite familiale et, par les incidences heureuses qu'elle a eues en pays des Landes girondines, elle mérite de rester dans le folklore local pour l'édification des générations à venir.

Camille MALEGARIE

— oOo —

Pierre DIGNAC (1876-1973)

Pierre Dignac réunissait les trois légitimités qui, au sens de Max Weber, fondent le pouvoir : la légitimité traditionnelle, la légitimité charismatique et le légitimité rationnelle. Il est très rare que ces trois légitimités soient aussi nettement réunies en une même personnalité.

1) LA LÉGITIMITÉ TRADITIONNELLE

C'est l'héritage et la tradition familiale.

On pense tout de suite à la lignée des élus dans sa famille paternelle comme dans sa famille maternelle. On peut y ajouter la notabilité issue de plusieurs générations et entretenue par des personnalités fortes : le corsaire Dignac, acteur de l'indépendance américaine ; le révolutionnaire Baleste-Marichon, Talleyrand testerin qui a survécu à tous les règnes et mourut le dernier jour du calendrier révolutionnaire ; Jean-Baptiste de Fresquet qui fit fortune aux Isles (Saint-Domingue) ; le notaire Eugène Dignac qui, sage notaire provincial, n'en complotait pas moins avec Thiers.

C'est enfin la tradition du droit qui, tout à la fois, donne le goût de l'action politique (cf. «La République des avocats»), mais aussi le sens des relations humaines et l'habitude des services rendus. Cette tradition est illustrée par quelques notables personnalités. Des avocats : son père, après sa démission de la magistrature, son oncle maternel Pégourié, avocat de Sarah Bernhardt. Des notaires, hommes de tradition et de mémoire, tel Pierre Eugène Dignac. Des juges : son père, magistrat colonial, son grand-père, juge de paix à ses heures perdues, ses aïeux Peyjehan, juges du Captalat, les Baleste, juges d'Andernos et d'Ignac, et tant d'autres encore. Des professeurs de droit : Raymond de Fresquet, son grand-oncle, doyen de la faculté d'Aix et romaniste distingué qui tenait cette tradition de son lointain aïeul Blaise de Fresquet, professeur de droit «canon et civil» à Bordeaux à la fin du XVIIème siècle.

2) LA LÉGITIMITÉ CHARISMATIQUE

Ce sont les qualités personnelles, d'un certain côté exceptionnelles et en tout cas peu communes qui la fondent.

D'abord l'éducation, qui n'est pas celle que son milieu aurait dû lui donner. Elevé par ses grands-parents, car ses parents sont aux colonies, il est mis en nourrice chez des marins de Gujan-Mestras, ville où il naquit. Les gens de mer sont ses amis. Il n'accepta d'être ministre que dans trois gouvernements successifs en 1931 et 1932 et que d'un seul portefeuille, celui de la marine militaire (qui était alors la troisième du monde).

Ses amis lui sont d'une remarquable fidélité : reconnaissance longtemps après les services rendus... et que de services ! Ils lui durent beaucoup, en particulier les résiniers[1], mais aussi les ostréiculteurs, inscrits maritimes grâce à lui. Pensait-il alors à ses prédécesseurs ? Son oncle Camille Dignac qui avait tant fait pour les marins mestrassais, son ancêtre corsaire, son parent Léonard Dignac, syndic des gens de mer, à l'aube de la Révolution.

C'était une personnalité simple bien qu'autoritaire. Il se faisait respecter. A l'église, il avait sa chaise, et tout le monde le savait, à l'instar de ses ancêtres à qui était réservé un banc en jouissance perpétuelle. Il parlait la langue du peuple : le patois. Il savait être remarquable conteur au demeurant, en gascon !

Les gens se reconnaissaient en lui tout en sachant bien qui il était : c'était un homme d'un autre monde (lou mound[2]) mais proche du peuple. En revanche, il n'était guère l'ami des bourgeois (lou moundailh[3]). La population se reconnaissait en lui, se l'était approprié ; il était «Noste Pierre»[4].

Pierre Dignac était un homme courageux, bretteur invétéré qui s'illustra par de nombreux duels. Il était surnommé «d'Artagnan» à la Chambre des Députés ! Il participa à la guerre 1914-1918 et fut un des héros de Verdun, couvert de décorations (Légion d'Honneur à titre militaire). En 1940, il refusa de fuir à bord du Massilia et de quitter ses administrés. Il tint tête aux Allemands pendant l'occupation. Tout jeune encore, il fut dreyfusard[5] et républicain, s'opposant ainsi aux traditions familiales.

3) LA LÉGITIMITÉ RATIONNELLE

C'est celle de l'élection qui sanctionne les deux autres légitimités, les enrichit et les entretient.

En 1902, c'est le début d'une longue carrière municipale de près de quarante ans. Il est alors élu maire de La Teste contre son rival Jules Lutzy. Se souvenait-il de son lointain parent François de Baleste, maire perpétuel de cette commune au XVIIème siècle ?

En 1904 il est conseiller général, battant Veyrier-Montagnères, le maire d'Arcachon, et retrouve constamment son siège à chaque renouvellement jusqu'en 1934[6]. En 1919, il est candidat à la députation sur la liste clémenciste et remporte un succès éclatant devançant même Georges Mandel, tête de liste. Parlementaire jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, il se révèle un remarquable tribun, un orateur de talent. C'est aussi le ministre de 1931-32, le tombeur des «affairistes» du scandale Stavinsky. Il se retire de la vie politique en 1942. A l'occasion d'une partielle en 1953, il obtient, une fois de plus la confiance des Testerins et est élu conseiller municipal. Mais ce n'est qu'un baroud d'honneur : sa carrière politique s'achève là.

Il n'a jamais été battu à l'exception de l'échec de sa candidature au Sénat, mais il ne s'agissait pas de suffrage universel direct.

C'est la juxtaposition de ces trois éléments de légitimité qui a créé le personnage de légende, le mythe, qui explique le «magistère moral» qu'il a exercé jusqu'à sa mort (il vécut presque centenaire et fut le doyen des parlementaires), trente ans après sa retraite politique véritable et en dépit du choix qu'il fit en 1958 de se ranger résolument dans l'opposition. Pouvait-il en être autrement de sa part, lui, le parlementariste convaincu, ami de Coty et de Reynaud[7] ?

Cette personnalité surprenante, attachante ne pouvait avoir de successeur immédiat. Il ne le voulut pas, ne l'encouragea point et n'en eut pas.

Claude REVIL

1) Dès 1929, DIGNAC avait dénoncé l'emploi du white spirit à la place de la térébenthine et, devenu ministre, avait rendu obligatoire l'emploi de cette essence dans son ministère, imité en cela par ses collègues.
2) Le monde.
3) Le «soi-disant» monde.
4) Notre Pierre.
5) Il devint dreyfusard après une conversation qu'il eut avec le capitaine PICQUART dans le parc du château du Teich à l'issue d'un déjeuner réunissant chez la générale ESPINASSE, outre le partisan de Dreyfus, le général MERCIER, ministre de la guerre et le général ZURLINDEN, gouverneur de Paris.

6) Lors de l'élection de 1904, il obtient l'unanimité dans la section du Cap-Ferret. Même les colleurs d'affiches de son malheureux adversaire ont voté pour lui ! Quand Dignac remercia l'un d'eux de lui avoir donné sa voix, celui-ci s'étonna naïvement : «Comment le savez-vous ?».
7) Rappelons une des phrases fortes du discours que tint Paul Reynaud, en 1962, lors du référendum : «Pour nous, républicains, la France est ici (au Parlement) et non ailleurs».

APPEL AUX LECTEURS

Puis-je vous demander, chers lecteurs et amis, membres de la Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch, de me faire parvenir toute documentation et information que vous pourriez posséder sur Pierre Dignac, maire, conseiller général, député, secrétaire d'Etat, conseiller national de l'Etat français. Votre aide me serait précieuse dans le cadre d'une thèse que j'entreprends à l'Université de Bordeaux III. Je m'engage, bien évidemment, à retourner tout document qui me serait communiqué. Je vous remercie bien chaleureusement par avance.

Claude REVIL
2, Square du Berry - 33260 LA TESTE - Tél. : 56.66.40.71

UNE PETITE CAMARGUE AU PAYS DE BUCH

Le samedi 5 mars 1988, par un beau temps frisquet, dans cette lumière du Bassin qui n'est jamais plus belle que sous le ciel pommelé qu'il faisait cette après-midi-là, j'ai, grâce à l'information donnée à la page 38 du n° 50 de notre Bulletin (4ème trimestre 1986), arpenté, entre Audenge et Lanton, ce fascinant «Sentier du Douanier» qui dans la partie marécageuse de l'antique Domaine de Certes, serpentant doucement entre les anciens viviers et marais salants, bien entretenus et récurés, communiquant entre eux et avec les esteys par de nombreuses petites écluses que franchissent autant de pontets et dans lesquelles sont trempées, aux temps et heures dictés par les saisons et les marées, de grandes nasses de filet couleur de vime offre la randonnée la plus belle que Girondin puisse concevoir. Peu de touristes ; quelques ostréiculteurs : les parcs à huîtres, chacun pourvu de sa cabane à détroquer, étant peu nombreux. La sauvagine abonde en ces lieux trop peu connus des amoureux d'Arcachon. C'était, il est vrai, l'époque des migrations du Sénégal à la Laponie. Faute d'être ornithologue, je n'ai reconnu que deux espèces. Un vol de petits cormorans était perché sur un grand arbre mort : de temps en temps, un de ces oiseaux d'agilité surprenante s'envolait et plongeait en piqué ; après quoi, pour sécher son plumage, revenu se poser, il déployait ses ailes en forme d'étrange éventail. J'ai dénombré seize couples de cygnes blancs, beaucoup plus gros que ceux de nos jardins publics, plus beaux encore que ceux de Sully-Prudhomme et de Saint Saëns, immergeant de temps en temps à l'unisson, l'élégante drague de leur cou pour quérir leur nourriture sur les hauts-fonds de vase ou de sable. Dans le ciel, des triangles de volatiles inconnus voguant vers le nord. Une seule ombre, acoustique, au tableau : malgré les interdits dûment notifiés sur des panneaux tout neufs, une motocyclette montée par deux demoiselles, ma foi ! fort délurées. Mais quoi ! elles étaient jolies et, le sachant, devaient se douter que les mânes du Vieux Douanier, genius loci, fermeraient les yeux pour mieux les ouvrir.

Guy TURBET-DELOF

TEXTES ET DOCUMENTS

CHRONIQUE DU TEMPS PASSÉ

23° fevrier 1775 av.m.

Vente

Pardevant Le notaire Royal en guienne soussigné, feurent Presents,

Dame Marie Ducasse veuve de Me Jean baptiste Peyiehan francon, vivant greffier en chef, En l'hotel de la monnoye de bordeaux, et Sieur françois peyiehan Seigneur de la maison noble de francon mere et fils, habitans de la parroisse de la Teste, Lesquels ont conjointement et solidairement L'un pour l'autre et un seul d'eux pour le tout, avec renonciation au benefice d'ordres, de division et discution de leurs biens, qu'il leur a été donné à entendre par ledit notaire;

vendeu, ceddé et transporté, comme par ces pressentes, ils vendent, ceddent et transportent, purement et simplement, dès maintenant et pour toujours, suivant la Coutume de Bordeaux;

à Sieur Jean Daisson Jeantas ainé marchand, aussi habitant de ladite parroisse de la teste, à ce present, stipulant et acceptant, acquereur pour luy, les Siens, hoirs et ayant cauze a l'avenir;

C'est à Sçavoir

En premier lieu, toute icelle piece de pignadars, situé dans la dite parroisse de la teste, dans la montaigne d'arcasson, apellée daÿrac,

pleus en Second lieu, autre piece de pignadars meme montaigne darcasson, apellée les places, actuellement tenues a la ferme, par le nommé Guilhaume mineur,

pleus en Troizieme Lieu, autre piece de pignadars meme montaigne d'arcasson apellée Binette,

pleus en quatrieme Lieu, autre Piece de Pignadars même montaigne d'arcasson, apellée Labat de Ninot, tenues a la ferme, par le nommé Lagachot;

pleus en Cinquieme Lieu, autre piece de pignadars même montaigne d'arcasson, apellée hournsoumart;

pleus En Sixieme Lieu, autre piece de pignadars meme montaigne Darcasson apellée Les habatilles,

pleus en Septieme lieu, autre piece de pignadars apellée moullau et finalement en huitieme lieu autre piece de pignadars apellée les bettes, tenues a la ferme par le nommé Tauzin;

Tout ainsy que les dites pieces se comportent, et confrontent, comme aussi ont vendeu le fonds et solle du tout, cabanne, barques, couladeuÿ, Tosses, Tousséts, fours a résinne, et à geme, et gennéralement sans exception, tout ce qui depent dans chacune des dites pieces de pignadars; quÿ sont et peuvent se trouver en icelles;

pareillement vendent lesdits Sieur et Dame peyiehan, au dit Daisson, la moitié de la barque, canot, agrées et apareaux, sans en rien excepter, qu'il leur apartient, nommée Ladélaïde Darcasson, actuellement dans le port de ce lieu, Commendée par Gilles Bordin, en commun avéc l'autre moitié apartenante à la demoiselle Veuve Bruxelle, Mr taffard Conseiller et le Sieur Peÿiehan Chirurgien, qui des ce jour demeure au risque et fortune dudit daisson, pour ladite moitié a luy vendue; consentant qu'il en fasse et dispoze des ce jour, a son plaisir et volonté; de la propriété de tout quoi, lesdits Sieur et Dame veuve peÿiehan, se sont des a present demis devetus et desaizis, et en ont mis veteu et saizÿ ledit Daisson acquereur, et icellui mis dans la pocession utille, consentant qu'il en prenne la réelle et personnelle sur les dites pieçes de pignadars vendues quand bon lui semblera, soit en leur présence où absence, et jusques à ce les dits Sieur et dame vendeurs ont déclaré tenir les dits objets vendus, a titre de precaire, profit et utilité dudit acquereur, et non autrement, jouisse fasse et dispoze des dits objets vendus en tout droit de propriété

et usufruit, comme de choze à lui apartenante pour les avoir legitimement acquize et ce des ce jour; promettant les dits Sieur et Dame peyiehan vendeurs, de faire et laisser jouir pleinement et paisiblement le dit Daisson acquereur des dits objets vendus et de les luÿ garentir et deffendre envers et contre tous, tant en que hors jugement, de tous troubles dettes, hipoteques, obits, donnations, substitutions et autres empechement génnéralement quelconques; meme et par Exprés de tous arrerages de Rentes où gemaires dont les dits pignadars sont sujets; lotz et ventes, et autres droits et devoirs seigneuriaux qui pourroient etre düs; du passé jusques à ce jour; a la charge neanmoins par le dit Daisson acquereur, ainsi qu'il le promet et si oblige, de paÿer à Monsieur Deruat Seigneur Captal de Buch en Cençive et directivité; les lots et ventes de la presente acquisition; et a l'avenir les gemaires dont les dits pignadars sont sujets, qui est a raison de douze sols six deniers pour chaque millier de resinne et autres gommes qui se recoltent aux dits pignadars, conformement aux titres qui en rezultent;

Cette vente ainsÿ faite, par les dits Sieur et Dame peÿiehan (sous la dite solidarité que dessus), et acceptée par le dit Daisson, pour et moyennant le prix et somme de cinq mille cinq cent livres, savoir quatre mille livres pour les dites pieces de pignadars, et quinze cent livres pour la moitié de la susdite Barque, et apareaux, devenant ces deux sommes cumulées ensemble, a la dite premiere de cinq mille cinq cents livres, de laquelle il en demeure deduit et compensé en faveur du dit Daisson acquereur, du consentement des dits Sieur et Dame peÿiehan vendeurs, celle de cinq cent livres, que ces derniers devoient au dit Daisson acquereur, par un Billet, par eux consenty en faveur du dit Daisson, en datte du quinze juin Dernier, que cellui cÿ leur a Tout présentement Remis, qu'ils ont sur le champt Dechiré et Dislasseré, en prèsence du dit notaire et témoins, au moÿen de quoi le dit Daisson ne se trouve devoir que celle de Cinq mille livres qu'il a Réellement Comptant sur ces presentes paÿé et Délivré au dit Sieur peÿiehan du consentement de sa dite mere En Deux Cents Louis d'or de vingt quatre pieces; trente trois ecus de six livres aussi piece, et quarante sols en monnoÿe, le tout du cour et de ce jour. que le dit Sieur Peÿiehan à bien comptés, nombrés, pris et reçus, et devers lui retirés à la vue du dit notaire et témoins, s'en contentent, en ont teneu et tiennent quittes tant ledit Daisson acquereur; que tous autres et promettent l'en faire tenir quitte Envers et Contretous, a paine de tous de-

pens domages et interets;

a l'execution des presentes les parties, chacune au regard de leurs promesses, ont obligé Tous leurs biens meubles et immeubles presents et avenir qu'ils ont soumis aux Rigueurs de justice,

fait et passé a la teste, maizon des dits Sieur et Dame peÿiehan, le vingtroisieme du mois de fevrier mil sept cent soixante quinze, avant midi, en presence de Jean Deligey marchand et de jean Lalanne tailheur d'habits, habitans du dit La teste temoins à ce requis, qui ont signés avéc toutes parties et nous

Ducasse peïehan Peyiehan francon

Daissoun Jeantas Deligey Lalanne

Eÿmericq

notaire royal

A.D.G. - 3E 22652

N.D.L.R. - Par cet achat, Daisson-Jeantas devenait le propriétaire, dans la Petite Montagne d'Arcachon, de parcelles de pins qui, d'un seul tenant, couvraient ce qui deviendra la ville basse d'Arcachon depuis Eyrac (St-Ferdinand - le Casino) jusqu'à Binette (N.D. d'Arcachon) en passant par les Places (Grand-Hôtel-Mairie) ainsi que la Bat de Ninot - Hournsoumart (Péreire), les Abatilles et le Moulleau.

cf Durègne - La Petite Montagne d'Arcachon (Bulletin de la Société Biologique d'Arcachon - avec carte - 1928)

— oOo —

VIE DE LA SOCIÉTÉ

1) NOUVEAUX ADHÉRENTS

Madame Denise WOLF (Arcachon). Lycée d'ANDERNOS. Marie-Claude LE GUILLOUX (Arcachon). Anne-Marie ARDOUIN (ARCACHON). Bibliothèque pour tous (La Teste). René LE MÉTAYER (Arcachon). Patrick DUPUCH (La Teste). Christian HÉNON (Sainte Geneviève des Bois-91). Christian COURCY (Arcachon). Jean Roger DOMECQ (Bordeaux-Caudéran). René LEHIMAS (Metz). G. KRAMATA (Bordeaux). M. Françoise POUJOL (Paris). François DELUGA (Le Teich). Association des Amis de la Bibliothèque (Gujan). Docteur Jean-Paul MONLUN (Pessac). Christine CURNILLON (Le Bouscat).

Ce sont donc 49 nouveaux membres que nous avons accueilli en 1988, ce qui, compte tenu de 4 départs, porte notre effectif à 439 adhérents dont 4 non à jour de leurs cotisations. L'objectif de 500 est en vue.

2) SOUSCRIPTION POUR L'OUVRAGE

«La Révolution à la Teste»

L'ouvrage paraîtra début novembre et la souscription est close depuis le 31 août. Cependant c'est avec surprise que nous avons constaté que 110 sociétaires seulement, soit à peine un quart, ont souscrit... ! Certain qu'il ne s'agit que de négligence et sûr de trouver auprès de vous tous un appui indispensable, le bureau a décidé POUR LES SEULS SOCIÉTAIRES, de prolonger la souscription jusqu'au 30 octobre. Nous comptons sur vous, pensez à vos cadeaux de fin d'année ! Merci ! Les bulletins se trouvent dans les Numéros 55 et 56, mais un chèque de 60 francs (ou 70 francs pour envoi postal), avec la mention «Révolution», suffit.

3) SORTIE ANNUELLE

Comme promis, mais avec un retard dû aux dimanches électoraux, c'est le 8 août que nous avons, par voix de presse, invité nos amis à visiter la Forêt Usagère de La Teste. Une cinquantaine de personnes, sous la conduite de MM. Labatut et Aufan, passèrent une très agréable et enrichissante demi-journée, dont le journal Sud-Ouest fit un compte-rendu remarqué ce dont nous le remercions. L'expérience concluante nous incite à renouveler cette visite l'été prochain (car les touristes en sont aussi très friands) et à vous proposer d'autres sorties pour 1989 ; le programme paraîtra dans le numéro de janvier.

4) EXPOSITION SUR LES «FOURS A GOUDRON»

Présentée au Pyla à Pâques, l'exposition n'a pu aller comme prévu à Parentis. Par contre, elle a connu un franc succès à Léon où près de 250 personnes l'ont visitée, tandis que la conférence permit de nouer de fructueux contacts et d'envisager de nouveau son retour en Marensin l'été prochain.

Pour tous renseignements, s'adresser à Robert AUFAN.

5) ACTIVITÉS DIVERSES

Nous avons participé, aux côtés de l'association AUPORT, aux Fêtes du Port de la Teste (en juillet) et au Salon des Métiers de la Mer (Début octobre), cela a permis de populariser notre projet commun d'Ecomusée Maritime du Pays de Buch et de faire connaître encore plus la Société.

6) ANCIENS BULLETINS

Nous proposons la collection (presque) complète pour un prix forfaitaire de 400 francs (un beau cadeau de Noël...), mais les anciens numéros sont toujours disponibles à l'unité : 10 francs jusqu'au n° 46, 15 francs du n° 47 au n° 54.

7) CONFÉRENCE

Mardi 8 novembre, Centre 2 000, à 15 h 00, dans le cadre du Cercle Universitaire Interages : *"Mentalités et paysages dans le Pays de Buch sous l'Ancien Régime"*, par M. F. LABATUT.

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
31 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Directeur des Archives Départementales de la Gironde

Président

M. Michel BOYÉ, 16 Lotissement Béranger - 33260 La Teste - Tél. 56.66.36.21

Vice-Présidente

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.60.77

Secrétaire

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 56.83.12.74

Secrétaire-Adjoint, chargé du bulletin

M. Jacques CLÉMENS - 36 av. de Gradignan - 33600 PESSAC - Tél. 56.45.38.58

Trésorier

M. Robert AUFAN - 64 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE - Tél. 56.54.48.84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 CESTAS - Tél. 56.07.62.52

Conseil d'Administration

Mme Rousset-Nevers - MM. Aufan - Baumann - Boyé - Clémens - Georget - Jacques- Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Thierry - Valette.

Commissaires aux comptes : MM. Jacques et Georget

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)
M. RAGOT (Président Honoraire)
M. DUMAS (Ancien Vice-Président)

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon, demander Madame FERNANDEZ - Tél. : 56.83.62.20

---

1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.

2) - S'adresser au Secrétaire Adjoint pour la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.

3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.